

L' ASSEMBLEE NATIONALE ;

après en avoir délibéré, a adopté, en sa séance du
Mardi 10 Juin 1980, la loi dont la teneur suit :

PREMIERE PARTIE : VOIES ET MOYENS

ARTICLE PREMIER. - Le montant global des ressources et des charges de l'Etat pour l'année financière 1980-1981 est arrêté comme suit :

RESSOURCES (en milliers)		CHARGES (en milliers)	
- Dette Publique	34.618.000	Dette Publique	34.618.000
- Recettes ordinaires	115.644.220	Dépenses ordinaires ...	115.644.220
- Recettes extraordinaires	22.000.000	Dépenses en capital ...	22.000.000
- Autres comptes spéciaux du Trésor	21 150.000	Autres comptes spéciaux du Trésor	19.355.000
TOTAL	193.412.220	TOTAL	191.617.220

ARTICLE 2.- Le Président de la République est autorisé à contracter au nom de l'Etat des emprunts d'un montant global de DIX SEPT MILLIARDS de francs (17.000.000.000). Ces emprunts pourront être contractés tant sur les marchés financiers étrangers qu'auprès d'organismes financiers internationaux ou étrangers.

En ce qui concerne les emprunts contractés sur les marchés financiers ou auprès d'organismes financiers internationaux ou étrangers, leurs conditions seront fixées soit par conventions à passer avec les organismes financiers, soit par décret.

Les conventions et décrets visés à l'alinéa ci-dessus pourront prévoir que le remboursement du principal et le paiement des intérêts s'effectueront, en tant que de besoin, dans d'autres monnaies que celles ayant cours légal au Sénégal.

DEUXIEME PARTIE : BUDGET GENERALI.- RESSOURCES.

ARTICLE 3.- Les recettes sont arrêtées à la somme de CENT QUINZE MILLIARDS SIX CENT QUARANTE QUATRE MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE FRANCS (115.644.220.000).

a) RECETTES ORDINAIRES :

<u>CHAPITRE 012</u>	
Impôts proportionnels et progressifs sur le revenu	25.190.000.000
<u>CHAPITRE 014</u>	
Impôts fonciers	2.310.000.000
<u>CHAPITRE 016,</u>	
Autres impôts directs	70.000.000

CHAPITRE 021

Droits perçus à l'importation et taxes intérieures perçues
comme en matière de droits à l'importation 52.700.000.000

CHAPITRE 022

Droits perçus à l'exportation et taxes intérieures perçues comme
en matière de droits à l'exportation 2.900.000.000

CHAPITRE 023

Taxes spécifiques sur la consommation intérieure 11.100.000.000

CHAPITRE 024

Taxes générales sur les transactions et taxes à la production 13.200.000.000

CHAPITRE 031

Droits d'enregistrement 3.300.000.000

CHAPITRE 032

Droits de timbre 2.500.000.000

CHAPITRE 033

Taxes pour services rendus 283.220.000

CHAPITRE 041

Revenus du domaine immobilier 160.000.000

CHAPITRE 042

Revenus du domaine forestier 350.000.000

CHAPITRE 043

Revenus du domaine minier 10.000.000

CHAPITRE 044

Revenus du domaine mobilier 40.000.000

CHAPITRE 045

Revenus des valeurs mobilières 50.000.000

CHAPITRE 051

Recettes des exploitations industrielles 60.000.000

CHAPITRE 052

Recettes diverses des services 200.000.000

CHAPITRE 053

Produits divers et accidentals 1.100.000.000

CHAPITRE 061

Contributions et participations d'Etats à la Zone franc... 40.000.000

CHAPITRE 065

Contributions et participations d'Etablissements publics.. 20.000.000

CHAPITRE 066

Contributions et participations d'organismes privés et de
particuliers 41.000.000

TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES ... 115.644.220.000

b) RECETTES EXTRAORDINAIRES

Prélèvement pour le budget d'équipement 2.000.000.000

CHAPITRE 091

Emprunts 17.000.000.000

CHAPITRE 092

Subvention de la Caisse de Péréquation et de Stabilisation
des Prix 3.000.000.000

TOTAL des Recettes extraordinaires 22.000.000.000

TOTAL GENERAL DES RECETTES 137.644.220.000

II. CHARGES

ARTICLE 4. - Le montant des crédits ouverts aux services pour les dépenses ordinaires et en capital est arrêté à la somme de CENT TRENTE SEPT MILLIARDS SIX CENT QUARANTE QUATRE MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE FRANCS (137.644.220.000).

a) DEPENSES ORDINAIRES

TITRE PREMIER

POUVOIRS PUBLICS

Présidence de la République :

Chapitre 211.- Personnel	506.921	
- 212 - Matériel	712.866	
- 213 - Entretien	18.000	
- 215 - Dépenses diverses	90.520	
- 216 - Dépenses spéciales	580.000	1.907.306

Assemblée nationale :

Chapitre 221.- Personnel	694.303	
- 222 - Matériel	600.095	
- 223 - Entretien	336.741	
- 224 - Transport	26.800	
- 225 - Dépenses diverses	225.600	1.885.139

Conseil Economique et Social

Chapitre 231.- Personnel	36.226	
- 232 - Matériel	71.873	108.099

Cour Suprême

Chapitre 241.- Personnel	167.375	
- 242 - Matériel	45.649	
- 245 - Dépenses diverses	5.000	218.024

TOTAL DU TITRE I 4.118.566

.../...

TITRE II

MOYENS DES SERVICES

SECTION 1ère.- ACTION ADMINISTRATIVE GENERALE.

Primature. :

Chapitre 301.- Personnel	487.181	
- 302 - Matériel	656.002	
- 303 - Entretien	13.000	
- 304 - Transport	160.000	1.316.183

Ministère des Affaires étrangères :

Chapitre 311.- Personnel	2.530.428	
- 312 - Matériel	2.242.740	
- 313 - Entretien	810.196	
- 314 - Transport	1.038.485	
- 315 - Dépenses diverses	227.996	6.849.847

Ministère des Forces Armées :

Chapitre 321.- Personnel	8.303.391	
- 322 - Matériel	5.350.239	
- 323 - Entretien	424.000	
- 324 - Transport	61.836	14.139.466

Ministère de l'Intérieur :

Chapitre 331.- Personnel	9.613.355	
- 332.- Matériel	2.084.294	
- 335 - Dépenses diverses	20.000	11.717.649

Ministère de la Justice :

Chapitre 341.- Personnel	963.502	
- 342 - Matériel	157.450	
- 343 - Entretien	33.000	
- 344 - Transport	5.327	
- 345 - Dépenses diverses	86.135	1.245.414

Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et du Travail :

Chapitre 351 - Personnel	233.960	
- 352 - Matériel	53.309	
- 355 - Dépenses diverses	740	298.009

..//..

Ministère de l'Information et des Télécommunications :

Chapitre 371.- Personnel	159.482	
- 372 - Matériel	128.148	
- 374 - Transfert	<u>865.059</u>	1.152.689
TOTAL DE LA SECTION 1ère		36.709.256

SECTION II.- ACTION ECONOMIQUE

Ministère du Plan et de la Coopération :

Chapitre 401.- Personnel	142.935	
- 402 - Matériel	35.006	178.941

Ministère de l'Equipeement :

Chapitre 411.- Personnel	1.875.871	
- 412. Matériel	734.683	
- 413 Entretien	75.000	
- 414 Transfert	<u>562.000</u>	3.247.554

Ministère du Développement Rural :

Chapitre 421.- Personnel	2.233.783	
- 422 - Matériel	317.432	
- 424 - Transfert	50.500	
- 425 - Divers	125.000	2.726.715

Ministère de l'Economie et des Finances:

Chapitre 431.- Personnel	4.517.716	
- 432 - Matériel	1.046.571	
- 435 - Dépenses diverses	<u>651.279</u>	6.228.666

Ministère du Développement Industriel et de l'Artisanat :

Chapitre 441.- Personnel	118.422	
- 442 - Matériel	55.395	
- 444 - Transfert	<u>157.009</u>	340.826

Secrétariat d'Etat à la Recherche Scientifique et Technique :

Chapitre 451.- Personnel	131.903	
- 452 - Matériel	51.906	
- 454 - Transfert	<u>1.100.886</u>	1.284.695

.../...

Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement :

Chapitre 461.- Personnel	710,559	
- 462 - Matériel	<u>174,333</u>	884,892

Secrétariat d'Etat aux Eaux et Forêts

Chapitre 471.- Personnel	573,897	
- 472.- Matériel	<u>109,495</u>	683,392

Ministère du Commerce :

Chapitre 481.- Personnel	385,645	
- 482 - Matériel	86,155	
- 484.- Transfert	<u>32,682</u>	504,482

Secrétariat d'Etat à la Pêche maritime :

Chapitre 491.- Personnel	169,751	
- 492 - Matériel	57,095	226,846

TOTAL DE LA SECTION II 16.307,009

SECTION III - ACTION CULTURELLE ET SOCIALE.

Ministère de l'Education nationale :

Chapitre 501.- Personnel	16,756,439	
- 502 - Matériel	1,673,247	
- 504 - Transfert	<u>1,673,663</u>	20,103,349

Ministère de l'Enseignement supérieur :

Chapitre 511.- Personnel	979,810	
- 512 - Matériel	358,027	
- 514 - Transfert	<u>5,357,025</u>	6,714,862

Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports :

Chapitre 521.- Personnel	582,257	
- 522 - Matériel	197,912	
- 523 - Entretien	20,000	
- 524 - Transfert	87,315	
- 525 - Dépenses diverses	<u>155,000</u>	1,042,484

.../...

Ministère de la Culture =

Chapitre 531.- Personnel	308.573	
- 532 - Matériel	207.454	
- 534 - Transfert	<u>385.400</u>	901.436

Ministère de la Santé Publique :

Chapitre 541.- Personnel	4.137.785	
- 542 - Matériel	2.325.392	
- 544 - Transfert	<u>235.025</u>	6.698.202

Secrétariat d'Etat à la Promotion Humaine :

Chapitre 551.- Personnel	691.098	
- 552 - Matériel	132.870	
- 554 - Transfert	<u>70.000</u>	893.968

Secrétariat d'Etat au Tourisme :

Chapitre 561.- Personnel	139.924	
- 562 - Matériel	139.724	
- 564 - Transfert	<u>30.000</u>	309.648

Ministère de l'Action sociale :

Chapitre 571.- Personnel	163.933	
- 572 - Matériel	37.797	
- 574 - Transfert	<u>63.983</u>	265.713

TOTAL DE LA SECTION III 36.929.661

SECTION IV.- DEPENSES COMMUNES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 601.- Personnel	8.976.030.000
- 602 - Matériel	930.000.000
- 603 - Entretien	1.350.000.000
- 604 - Transfert	1.456.500.000
- 605 - Dépenses diverses	<u>8.867.196.000</u>

! TOTAL DE LA SECTION IV 21.579.726.000

TOTAL DU TITRE II 111.525.652

TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES 115.644.220.000

b) DEPENSES EN CAPITAL :

Sont ouverts :

- des autorisations de programme pour un montant de CENT QUARANTE HUIT MILLIARDS NEUF CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLIONS MILLE FRANCS (148.993.001.000) répartis conformément à l'annexe III.

- des crédits de paiement pour un montant de VINGT DEUX MILLIARDS de francs (22.000.000.000) répartis conformément au tableau ci-après :

Secteurs	TITRE DES SECTEURS	Crédits de paiement (en milliers de frs)
2-800	Etudes générales et recherches scientifiques	1.374,75
2-810	Hydraulique	1.205,00
2-820	Production rurale	2.898,25
2-830	Production non agricole	326,000
2-840	Transports et Télécommunications	645,500
2-850	Equipements sociaux et communautaires	6.796,1
2-860	Equipements administratifs	6.130,00
2-870	Investissements financiers, monnaie et crédit	2.623,9
2-880	Opérations à objectifs multiples	
2-890	Autres opérations en capital	
		
	Soit un total de	22.000.000

Total général des charges :

- Dépenses ordinaires 115.644.220.000
- Dépenses en capital 22.000.000.000

TOTAL 137.644.220.000

TROISIEME PARTIE : COMPTES ET FONDS SPECIAUX

ARTICLE 5.-Les dispositions de l'alinéa 5 de l'article 5 de la loi n° 77-87 du 4 Juin portant loi de finances pour l'année financière 1977-1978 sont abrogées.

ARTICLE 6.- Est ouvert dans les écritures du Trésorier général un compte d'affectation spécial intitulé : FONDS NATIONAL DE L'ENERGIE alimenté par :

- la péréquation positive figurant dans la structure des prix de certains produits pétroliers raffinés ;
- la différence entre le prix de revient des importations de produits raffinés rendus dans les dépôts de DAKAR et le prix de facturation de la Société Africaine de Raffinage (S.A.R.) en vigueur à la même date quand ce prix de revient est inférieur au prix pratiqué par la Société Africaine de Raffinage ;

.../...

- c) les excédents du poste "différentiel de transport" de la marge de distribution ;
- d) les plus-values sur stocks de produits raffinés ;
- e) les excédents résultant du calcul des structures de prix ;
- f) les excédents enregistrés par la S.A.R. sur ses résultats d'exploitation par rapport à ceux garantis par sa marge autorisée conformément à la convention d'établissement du 6 avril 1962.
- g) les échéances de remboursement en principal et en intérêts des prêts visés ci-dessus ;

En dépenses le compte décrit :

- a) la péréquation positive figurant dans la structure des prix de certains produits pétroliers raffinés ;
- b) la différence entre le prix de revient des importations de produits raffinés rendus dans les dépôts de DAKAR et le prix de facturation de la S.A.R. en vigueur à la même date, quand ce prix de revient est supérieur au prix pratiqué par la S.A.R.
- c) les déficits du poste "différentiel de transport" de la marge de distribution ;
- d) la compensation des pertes enregistrées par les distributions à la suite du déclassement pour des raisons techniques de certains produits raffinés ;
- e) les moins-values sur stocks de produits raffinés ;
- f) les pertes résultant du calcul des structures de prix ;
- g) les déficits enregistrés par la S.A.R. sur ses résultats d'exploitation par rapport à ceux garantis par la marge autorisée conformément à la convention d'établissement du 6 avril 1962 ;
- h) la subvention du prix de transport du fuel-oil destiné à la Société Electrique et Industrielle de la Casamance ;
- i) le financement des études et réalisations jugées prioritaires, en accord avec le Ministre chargé des Finances, dans le cadre de la politique de l'Energie ;
- j) les subventions, les prêts ou les bonifications d'intérêts destinées à faciliter l'acquisition de matériel ou la réalisation d'investissements recommandés dans le cadre de la politique de l'énergie.

Les modalités de fonctionnement de ce compte seront déterminées par un Arrêté du Ministre Chargé des finances ;

ARTICLE 7. - Un prélèvement de TROIS MILLIARDS DE FRANCS (3.000.000.000) sera opéré sur la taxe sur les produits pétroliers au profit du Fonds routier.

ARTICLE 8. - Un prélèvement de SEIZE MILLIARDS DE FRANCS (16.000.000.000) sera opéré sur la gestion 1980-1981 sur la T.V.A. au profit de la C.A.A., conformément à la loi n° 80.06 du 23 février 1980.

ARTICLE 9.- Les ressources affectées aux comptes d'affectation spéciale pour l'année financière 1980-1981 sont évaluées à 47.590.483.000.

Les crédits applicables aux comptes d'affectation spéciale pour l'année financière 1980-1981 s'élèvent à 47.590.483.000.

Ces crédits sont répartis :

Dettes publiques	34.618.000.000
Autres charges	12.972.483.000

En application des dispositions de l'article 22, 3ème alinéa de la loi n° 75-64 du 28 juin 1975 portant loi organique relative aux lois de finances, est autorisé le paiement direct des indemnités et traitements dus au personnel qui concourt à la réalisation des objectifs assignés aux comptes d'affectation spéciale ci-après :

- Frais de contrôle des organismes d'assurance ;
- Services rétribués assurés par le personnel des services de sécurité ;
- Services rétribués assurés par le personnel du corps national des sapeurs pompiers ;
- Caisse d'encouragement à la pêche et à ses industries annexes ;
- Frais de contrôle des Sociétés d'économie mixte ;
- Fonds national forestier ;
- Fonds d'aide aux artistes et au développement de la culture ;
- Fonds d'aide aux sports ;

ARTICLE 10.- Le montant des découverts autorisés en 1980-1981 pour les comptes de commerce est fixé à 350.000.000 de francs.

ARTICLE 11.- La charge des comptes de prêts pour l'année financière 1980-1981 est évaluée à 950.000.000 de francs.

Les charges se répartissent comme suit :

- Prêts aux établissements publics	200.000.000
- Prêts à divers organismes	750.000.000

ARTICLE 12.- La charge des comptes d'avances pour l'année financière 1980-1981 est évaluée à 2.100.000.000 de francs.

Les charges se répartissent comme suit :

- Avances à divers organismes	600.000.000
- Avances à divers comptes et budgets	1.500.000.000

ARTICLE 13.- Les ressources affectées aux comptes de garantie et d'aval pour l'année financière 1980-1981 s'élèvent à 482.000.000 de francs.

ARTICLE 14.- Compte tenu des dispositions ci-dessus, l'excédent des ressources des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 1.795.000.000 de francs.

Le Président de la République est autorisé :

1°/- à procéder, dans les conditions fixées par décrets, à des émissions de titres à moyen et court terme pour couvrir l'ensemble des charges de trésorerie ;

.../...

2°/- à réescompter auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest des obligations cautionnées souscrites à l'ordre du Trésor, ainsi qu'à recourir aux avances de la Banque Centrale dans les conditions fixées aux articles 14, 15 et 16 des statuts de cet organisme.

QUATRIEME PARTIE : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 15.- Le prélèvement institué par l'article 8 de la loi n° 79-66 du 25 juin 1979 modifiant le tableau des droits d'importation et d'exportation inscrits au tarif des douanes au profit de la Caisse de Sécurité Sociale et des Assemblées consulaires est fixé pour l'année financière 1980-1981 à 600.000.000 de francs.

ARTICLE 16.- Pour permettre le démarrage des Chambres des métiers, une partie du prélèvement prévu à l'article 15 leur sera attribuée.

ARTICLE 17.- Le Président de la République est autorisé à accorder l'aval de l'Etat dans la limite d'un montant de DIX MILLIARDS DE FRANCS (10.000.000.000).

DAKAR, le 10 JUIN 1980

LE PRESIDENT DE SEANCE

Amadou Cissé DIA.-

13/1404

13/1509

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

Tout

DIRECTION DE LA PREVISION
ET DE LA CONJONCTURE

RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES
1980 - 1981

Présenté à l'Assemblée Nationale
par Monsieur GUSMANE SECK,
Ministre de l'Economie et des Finances

AVRIL 1980

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
I - LE BUDGET 1978 - 1979	2
I-1. LES CARACTERISTIQUES DE L'ANNEE 1977	3
I-1.1. La production et la demande intérieures	3
I-1.1.1 - La production agricole	3
I-1.1.2 - La production industrielle	4
I-1.1.3 - La production intérieure brute totale	4
I-1.1.4 - La demande intérieure	5
I-1.2. Le Commerce extérieur	5
I-1.2.1 - Les exportations	5
I-1.2.2 - Les importations	6
I-2. LES CARACTERISTIQUES DE L'ANNEE 1978	6
I-2.1. La campagne agricole 1977-1978, baisse pour la deuxième année consécutive	6
I-2.2. L'Environnement International et les Echanges Extérieurs	8
I-2.2.1 - Les importations	8
I-2.2.2 - Les exportations	9
I-2.3. La production et la demande intérieures.....	10
I-2.3.1.- La valeur ajoutée primaire	10
I-2.3.2 - La production industrielle et le chiffrage de la valeur ajoutée secondaire	10
I-2.3.21. La production minière	11
I-2.3.22. La production huilière	11
I-2.3.23. Le Reste de la Production Industrielle ..	11
I-2.3.3 - La production intérieure brute (PIBE)	12
I-2.3.4 - La demande intérieure	13
I-2.3.41. La consommation	13
I-2.3.42. Les investissements	13
I-2.4. Les prix intérieurs	14
I-2.5. La situation de la monnaie et du crédit	15
I-3 LE PROGRAMME DE STABILISATION A COURT TERME ET L'EXECUTION DU BUDGET 1978-1979	15
I-3.1. Les objectifs de rééquilibre des Finances publiques	16
I-3.2. Les effets du programme de stabilisation et l'exécution du budget 1978-1979	16
I-3.2.1. Le budget général 1978-1979	17
I-3.2.11. Le budget de fonctionnement	17
I-3.2.111. Les recettes ordinaires	17

1-3.2.112. Les dépenses de fonctionnement	19
1-3.2.2. L'épargne budgétaire et l'exécution du budget d'équipement	20
1-3.2.3. Les Comptes spéciaux et l'équilibre général des opérations courantes du Trésor Public	20
 II - LA CONJONCTURE ECONOMIQUE ET LES PERSPECTIVES D'EXECUTION	
DU BUDGET 1979-1980	21
II.1. LES SIX (6) PREMIERS MOIS D'EXECUTION DU BUDGET ...	21
II-1.1. Les recettes du budget général	21
II-1.2. Les dépenses	22
II-1.3. Situation d'ensemble du Trésor public	23
II.2. LES CARACTERISTIQUES DE L'ANNEE 1979 : UNE REPRISE ECONOMIQUE MODEREE	24
II-2.1. La campagne agricole 1978-1979	24
II-2.2. L'environnement international et les échanges extérieurs	25
II-2.2.1. Les prix à l'importation	25
II-2.2.2. Les prix à l'exportation	25
II-2.3. La production et la demande intérieures.....	26
II-2.4. La distorsion entre les revenus des facteurs et les prix intérieurs	27
II-2.5. Le programme de stabilisation à court terme et la situation de la monnaie et du crédit..	28
II.3. LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 1979-1980 ET LES PERSPECTIVES D'EXECUTION DU BUDGET	30
II-3.1. La loi de finances rectificative	31
II-3.1. Les recettes	31
II-3.2. Les dépenses	31
II-3.2. Les perspectives d'exécution du budget 1979- 1980	32
 III - LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET LE PROJET DE LOI DE FINANCES 1980-1981	
III-1. LA SITUATION ET LES PERSPECTIVES DE L'ECONOMIE SENE- GALAISE EN 1980	33
III-1.1. La campagne agricole 1979-1980	34
III-1.2. Les perspectives d'environnement international et le déficit commercial	36
III-1.2.1. Les prix à l'importation	37
III-1.2.2. Les prix à l'exportation	38
III-1.2.3. Le déficit commercial	38

	<u>Pages</u>
III-1.3. La production et la demande intérieures	36
III-1.3.1. La valeur ajoutée primaire	39
III-1.3.2. La production industrielle et la valeur ajoutée du secteur secondaire	39
III-1.3.2.1. La production minière	39
III-1.3.2.2. La production huilière	39
III-1.3.2.3. Le reste de la production indus- trielle	40
III-1.3.2.4. Le bâtiment et les travaux publics	40
III-1.3.3. Le secteur tertiaire	41
III-1.3.4. La demande intérieure et la hausse des prix	41
III-1.4. Conclusion : diagnostic de la situation et des perspectives économiques et financières	42
III-2. LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE : LE PLAN A MOYEN TERME DE REDRESSEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER	43
III-2.1. Les objectifs macroéconomiques	45
III-2.2. Le contenu et les modalités	46
III-2.2.1. La politique des prix et salaires	47
III-2.2.2. La mobilisation de l'épargne	48
III-2.2.3. La politique du commerce extérieur	49
III-2.2.4. La monnaie et le crédit	51
III-2.2.5. La dette publique et l'équilibre de la Caisse Autonome d'Amortissement	52
III-2.2.6. Le programme d'investissements publics ..	53
III-2.2.7. Le secteur parapublic	54
III-2.2.8. Les finances publiques	56
III-3. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 1980-1981,....	58
III-3.1. Les comptes spéciaux du Trésor	58
III-3.1.1. Le Fonds national de retraites	59
III-3.1.2. La Caisse autonome d'Amortissement	59
III-3.1.3. Les autres comptes spéciaux du Trésor ...	60
III-3.2. Le budget général	61
III-3.2.1. Le budget d'équipement	61
III-3.2.2. Le budget de fonctionnement	62
III-3.2.2.1. Les recettes ordinaires	62
III-3.2.2.2. Les dépenses ordinaires	63

LE RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES

1980 - 1981

-*-*-

Le projet de Loi de Finances pour l'année financière 1980-1981 est arrêté en dépenses à 189 617,2 millions contre 170 715,2 millions en 1979-1980 en augmentation de 18 902 millions en valeur absolue et de 11,1 % en valeur relative, et en recettes à 191 412,2 millions contre 172 217,1 millions en 1979-1980 en hausse de 19 195,1 millions en valeur absolue et de 11,1 % en valeur relative.

Ces masses globales se répartissent de la manière suivante :

- budget de fonctionnement : 115 644,2 millions en dépenses et en recettes contre 110 160,2 millions en dépenses et en recettes en 1979-1980
- budget d'équipement : 20 milliards en dépenses et en recettes contre 24 milliards en dépenses et en recettes en 1979-1980
- Comptes spéciaux du Trésor : 53 973 millions en charges contre 36 555 millions en 1979-1980 et 55 768 millions en ressources contre 38 056,9 millions en 1979-1980.

Pour bien apprécier le contenu et la portée de ces éléments, il convient de les situer par rapport aux budgets des deux gestions antérieures et de les replacer dans le contexte économique des années récentes 1977 à 1979 ainsi que dans les perspectives actuelles de 1980.

Le présent rapport économique et financier décrit et explique en trois parties d'abord, les conditions d'exécution du budget 1978-1979 dont la clôture comptable est arrêtée, ensuite la conjoncture 1979 et les perspectives d'exécution du budget 1979-1980 en cours, enfin les perspectives économiques et le projet de loi de finances 1980-1981.

1 - LE BUDGET 1978 - 1979

Le budget général 1978-1979 a été voté en équilibre à 136 470 millions de francs CFA en hausse de 27,5 % par rapport aux prévisions budgétaires 1977-1978. La loi de finances a ouvert 101 470 millions de crédits au budget de fonctionnement pour des prévisions de recettes ordinaires de 103 470 millions inscrivant ainsi une épargne budgétaire prévisionnelle de 2 milliards.

Le budget d'équipement a été arrêté à 35 milliards de dépenses et une autorisation d'emprunts d'un montant de 33 milliards a été accordée au Président de la République au titre des recettes extra-ordinaires.

Les comptes spéciaux du Trésor ont été adoptés en excédent et arrêtés à 42 010 millions en ressources et 40 923 en charges, si bien que la loi de finances 1978-1979 présentait en définitive un excédent prévisionnel de + 1 087 millions de francs CFA.

Compte tenu des plus-values de recettes et des économies de crédits du budget 1977-1978, les masses budgétaires inscrites en loi de finances 1978-1979 rapportées à l'exécution de la gestion précédente ne traduisaient pas une progression importante en ce qui concerne les recettes ordinaires, + 4,9 % mais elles correspondent à des évolutions encore fortes en matière de dépenses aussi bien ordinaires qu'en capital, + 14,7 % et 40,9 % respectivement.

Malgré le fléchissement de l'activité économique en 1978, l'exécution du budget général 1978-1979 a enregistré des plus-values de recettes notables et s'est soldée par une épargne et un excédent budgétaires inattendus. Ce résultat qui cadre mal avec le contexte économique et financier des années 1977 et 1978 est à mettre au crédit du programme de stabilisation à court terme que le Gouvernement a élaboré et mis en place dès le mois d'Août 1978.

I - 1. LES CARACTERISTIQUES DE L'ANNEE 1977

1977 est une année où l'économie sénégalaise a enregistré une modeste croissance en valeur, mais de croissance ralentie par rapport à 1976.

Elle a connu une réduction en volume de la valeur ajoutée de la production agricole, la campagne 1976-1977 se situant à niveau moyen, donc en retrait par rapport à 1975-1976.

I-1.1. La production et la demande intérieures

La production intérieure brute s'est accrue en valeur de 6,2 % en valeur en 1977 par rapport à 1976 ; cette évolution qui comporte une hausse des prix à la production de 4,6 % correspond en fait à une stagnation en volume (+1,6 %).

Ce comportement de la production recouvre, outre une baisse en valeur et en volume du secteur primaire, des croissances en valeur respectives de 15,9 % et de 7 % des valeurs ajoutées secondaire et tertiaire.

I.1.1.1 - La production agricole

La campagne agricole 1976-1977 tout en se maintenant à un bon niveau a été plus faible que la précédente, toutes les spéculations, hormis le coton qui passe d'une récolte de 43,1 milliers de tonnes à 47,2 ont été en baisse : la production d'arachide de bouche a été divisée par deux, celle d'arachide d'huilerie est passée de 1,4 million de tonnes à 1,1 soit une baisse de -19 %, le mil a lui aussi baissé de -14 % en passant d'une récolte de 621 000 tonnes à 507 000 tonnes en 1976-1977. Cette évolution a conduit à une baisse des revenus et de la demande du monde rural ; à cause de l'agriculture, la valeur ajoutée du secteur primaire a baissé de 3,6 % en volume et 1,9 % en valeur.

...

1.1.1.2 - La production industrielle

Les résultats de la campagne ont favorisé un climat de pessimisme au début de l'année 1977, notamment auprès des industriels qui répondent à l'enquête trimestrielle de conjoncture.

Toutefois, même si l'activité économique a été moins soutenue en 1977 qu'en 1976, l'indice de la production industrielle calculé sur les résultats cumulés de l'année a enregistré un accroissement de 8,3 % contrairement à toutes les anticipations ; cet accroissement est le fait des branches machines et matériels, industries chimiques, industries alimentaires, eau et électricité etc...

Cependant dans les industries alimentaires, le groupe des huileries a accusé une baisse conforme aux résultats de la campagne 1976-1977 alors que la production industrielle sans les huileries s'est accrue de 12,2 %.

Les industries extractives ont été également en régression de -1,9 % par rapport à 1976 de même que les matériaux de construction, - 12,3 %

Compte tenu des prix retenus, le chiffrage de la production intérieure brute du secteur secondaire (industrie, bâtiments et travaux publics) traduit une croissance en volume de 6,8 % cohérente avec l'évolution de l'indice, ce qui correspond à une croissance en valeur de 15,9 %.

1.1.1.3 - La production intérieure brute totale

Compte tenu d'une hausse du secteur tertiaire de 7 % en valeur (0,9 % en volume) la production intérieure brute totale a enregistré une tassement en volume ce qui correspond à une croissance en valeur de 6,2 % (13,4 % en 1976).

1.1.1.4 - La demande intérieure

En 1977 la croissance de la demande intérieure hors stocks a été de 7,9 % en valeur et de 2,5 % en volume.

Cette évolution de la demande intérieure hors stocks est imputable au comportement des administrations dont la demande finale (consommation + investissement) a fortement progressé en volume. (+ 18,3 %).

Dans le même temps la consommation des ménages a connu un tassement en volume (+ 0,9 de hausse) suite à la diminution des revenus distribués dans le monde rural.

Au total si l'on tient compte du mouvement des stocks, la demande intérieure globale n'aura enregistré qu'une croissance en valeur de 4,3 %.

1-1.2. Le Commerce extérieur

Avec la publication des statistiques officielles définitives, il apparaît que l'année 1977 a été marquée en matière de commerce extérieur par une réduction du déficit commercial : - 31 milliards contre - 36,9 milliards en 1976. (1)

1.1.2.1 - Les exportations

Les exportations durant l'année 1977 ont atteint le montant de 209,5 milliards de francs soit une augmentation en valeur de 25,7 % par rapport aux exportations de l'année 1976. (1)

Une telle progression s'explique par la hausse des cours des produits arachidières malgré une diminution du tonnage des exportations des graines décortiquées et par une évolution modérée de la production de phosphates.

(1) Il s'agit ici du commerce général des biens et services ; en commerce spécial des marchandises, les exportations ont été de 152,9 milliards et les importations de 187,5 milliards ce qui fait un déficit de 34,4 milliards contre 38 en 1976.

I.1.2.2 - Les importations

Les importations ont enregistré une progression en valeur de 18,1 % : 240,5 milliards de francs en 1977(1) contre 203,6 milliards en 1976. Une telle évolution correspond à une croissance en volume de 7,3 %.

En définitive la réduction du déficit commercial du pays est liée à une légère amélioration des termes de l'échange, et d'une augmentation en volume des exportations plus forte que celle des importations.

I - 2. LES CARACTERISTIQUES DE L'ANNEE 1978

En 1978, l'activité économique a été encore en baisse et dans des proportions beaucoup plus préoccupantes qu'au cours de 1977. Cette situation est à relier directement aux résultats très insuffisants de la campagne agricole 1977-1978 qui ont donc marqué tous les secteurs de l'économie, ceci dans un contexte international peu favorable.

I-2.1. La campagne agricole 1977-1978, baisse pour la deuxième année consécutive -

Par suite de l'insuffisance et de la mauvaise répartition des pluies, les récoltes de l'hivernage 1977-1978 ont été d'un niveau très faible, en nette baisse par rapport à 1976-1977. C'est donc pour la deuxième fois consécutive que la production agricole a été en baisse, son niveau de 1976-1977 ayant été en retrait par rapport aux résultats du reste très satisfaisants de la campagne agricole 1975-1976.

En somme, l'année 1978 a été loin de connaître les conditions d'une bonne campagne qui ont permis à l'économie d'enregistrer en 1976 une croissance de la production intérieure brute de 13,4 % en valeur, correspondant à un taux élevé de 10,4 % en volume.

....

(1) voir la note de bas de page de la page 5.

Le tonnage de la récolte d'arachide d'huilerie qui constitue l'essentiel de la production arachidière, a été de 1,4 millions de tonnes en 1975-1976, 1,1 million de tonnes en 1976-1977 avant de tomber à 585 000 t en 1977-1978, soit une diminution de -46,8 % par rapport à 1976-1977 et de -58,2 % par rapport à 1975-1976. Ces taux deviennent - 12,7 % et 5,6 % pour l'arachide de bouche, - 18,3 % et - 10,5 % pour le coton dont la récolte a été estimée à 43.100 tonnes en 1975-1976, 47.200 tonnes en 1976-1977 donc en légère hausse de 9,5 % avant de subir une baisse de - 18,3 % en 1977-1978 et se situer à 38 560 tonnes.

Le riz a baissé de - 45 % par rapport à la campagne antérieure, et le mil n'a pas fait exception : une récolte de 416 725 tonnes contre 507 000 tonnes en 1976-1977 et 621 000 tonnes en 1975-1976 soit des taux de croissance négatifs, - 18,4 % et - 32,9 % respectivement. Ce niveau très bas de la production agricole constaté pour toutes les spéculations a naturellement affecté les différentes filières, particulièrement celle de l'arachide. La production totale d'arachide d'huilerie, commercialisation en amont a été de 459 149 tonnes soit une baisse considérable de - 57,3 % par rapport à la campagne 1976-1977. Elle comprend les achats par l'ONCAD de graines d'arachide d'huilerie aux coopératives et aux gros producteurs 388 949 tonnes ; le reste représente les 38 342 tonnes de graines sélectionnées pour les semences achetées par l'ONCAD, sachant que les remboursements en nature des dettes coopératives ont été nuls conformément à la décision du Gouvernement d'éponger ces dettes.

L'ONCAD a également acheté 9 089 tonnes d'arachide de bouche. La commercialisation de mil a été multipliée par plus de trois malgré la baisse de la production 1977-1978.

Concernant les effets sur le groupe des huileries, il faut noter que les livraisons de graines à la SONACOS et à la SEIB se sont élevées seulement à 271 456 tonnes en 1978 contre 826 000 tonnes en 1977 soit une baisse de - 67 % ; avec ce tonnage l'approvisionnement des huileries, pratiquement, a cessé dès le troisième trimestre de l'année si bien que l'activité, surtout durant le 2^e semestre, a été très faible.

I-2.2. L'Environnement International et les Echanges Extérieurs -

Le contexte international doit s'analyser sur la base des éléments déterminant la demande pour les produits fabriqués localement et du système des prix relatifs concernant les différents postes des échanges extérieurs. Si l'on se réfère principalement aux pays industrialisés de l'OCDE, on note que ces pays ont connu un taux de croissance positif quoique modéré et identique à celui de 1977 - de 3,5 % en 1978 par rapport à 1977 - accompagné d'une inflation en baisse : 7,25 % en 1978 contre 10 % en 1977. Ces aspects favorables, toutes choses égales d'ailleurs auraient pu jouer pleinement en faveur d'un déploiement du commerce international si ce n'eût été le regain de protectionisme des marchés des pays industriels qui s'est manifesté.

Pour le cas particulier du Sénégal, il faut surtout signaler que les termes de l'échange se sont détériorés en 1978. D'une part les cours des produits archidiars ont augmenté en 1978 pendant que les prix moyens des phosphates et dérivés ont baissé, et au total l'indice des prix implicites à l'exportation de biens et services ne s'est accru que de 2,7 % en 1978. D'autre part les prix moyens à l'importation ont augmenté de 10 % soit un peu plus que la moyenne OCDE. Cela a conduit à une détérioration des termes de l'échange de 6,6 % en 1978 et a constitué une source d'aggravation du déficit de la balance commerciale.

I.2.2.1 - Les importations

En toute généralité, le niveau des importations d'un pays donné est en relation directe avec le niveau de l'activité économique de ce pays. Un regain de dynamisme dans la production de biens et services implique, toutes choses égales d'ailleurs, davantage d'importations de biens et services.

En 1978, il y a eu une réduction en volume et en valeur des importations sénégalaises, consécutive à la baisse de l'activité économique par rapport à 1977.

...

En valeurs CAF commerce spécial, les importations ont diminué de - 7,7 % et se sont élevées à 173 milliards en 1978 contre 187,5 en 1977. Les importations totales faisant intervenir, outre le commerce spécial, les flux d'entrepôts et les services, ont été de 226 milliards contre 240,5 en 1977 soit une baisse de - 6,0 % correspondant à une baisse en volume de - 14,8 %.

I.2.2.2 - Les Exportations

Les capacités d'exportation de l'économie reposent principalement sur les produits arachidières et sur les phosphates. Aussi ont-elles subi durement la chute de la production arachidière : les capacités d'exportations de graines, d'huile et de tourteaux d'arachide ont été réduites de - 70 % en valeur malgré une forte hausse des prix moyens à l'exportation ; par exemple le prix de l'huile brute a augmenté de 17 %.

Les exportations de phosphates ont baissé de -8 %, passant de 15 à 13,8 milliards, correspondant à une baisse en volume de - 6,5 % et des prix unitaires de - 1,5 %.

Au total les exportations Commerce Spécial ont subi une baisse, passant de 152,9 à 89 milliards soit - 42 %. En tenant compte des mouvements d'entrepôts et des Services, on obtient les exportations Commerce général, d'un montant de 149 milliards contre 209,5 milliards en 1977 soit une baisse de - 28,9 %.

Le déficit s'est donc aggravé, qu'il s'agisse du commerce spécial ou du commerce général. Pour ce dernier, la balance des biens et services net passé de - 31,1 milliards en 1977 à - 77 milliards en 1978.

...

I-2.3. La production et la demande intérieure

Les résultats très insuffisants de la campagne agricole 1977-1978 ont considérablement réduit la production au niveau de l'économie globale, par le double effet des conditions d'offre qui ont durament affecté l'agro-industrie et des conditions de demande qui ont conduit à une chute de la demande intérieure, consécutivement au tassement de la masse des revenus ruraux.

I-2.3.1. La valeur ajoutée primaire

La chute de la production agricole a entraîné une diminution très sensible de la valeur ajoutée de l'agriculture et partant celle du secteur primaire : la valeur ajoutée agricole a baissé de - 35,5 % et -32,5 % en volume et valeur respectivement ; entraînant la réduction de la valeur du secteur primaire de - 18,1 % soit une baisse en valeur de -16,0 % malgré une hausse de l'indice des prix à la production primaire de 2,1 %. On perçoit alors dans quelle mesure, entre autres effets directs, les revenus ruraux ont été affectés.

I-2.3.2. La production industrielle et le chiffrage de la valeur ajoutée secondaire

L'indice de la production industrielle base 100 = 1969 a été de 137,5 en 1978 contre 178,7 en 1977 soit une évolution en baisse de - 23,1 %. Si l'on considère les industries autres que les huileries, ce taux d'accroissement devient - 6,8 %, ce qui dénote toute l'influence des huileries et montre que les industries ont été marquées à des degrés divers par la conjoncture économique très défavorable qui a caractérisé l'année 1978, particulièrement la mauvaise campagne agricole 1977-1978 avec une chute très sensible de la production arachidière.

I-2.3.21. La production minière

La production de phosphates de calcium de Taïba, qui constitue l'essentiel de la production de phosphates au Sénégal a été de 1 460 000 tonnes en 1978 contre 1 520 000 tonnes en 1977 soit une baisse de - 4,5 %. L'ensemble des industries extractives comprend, outre les mines de phosphates Taïba, celles de Thiès^{et} et de Galina du Sine-Saloum, principalement. En 1978, l'indice de la production minière est restée stable (-1 %) par rapport à 1977. Cet indice n'a d'ailleurs pas beaucoup varié entre 1976 et 1978, ses valeurs successives ayant été : 153,8, 150,9 et 149,4. C'est que l'activité de production des industries extractives est avant tout liée au niveau de la demande extérieure pour ces produits et son évolution peut refléter une certaine autonomie par rapport au reste de l'économie.

I-2.3.22. La Production huilière

L'activité des huileries a considérablement fléchi en 1978. En effet l'indice de la production des huileries est tombé de 201,6 en 1977 à 62,3 en 1978 soit une baisse de -69,1 %. C'est la conséquence directe du niveau très faible de la récolte d'arachide en 1977-1978 au point qu'au quatrième trimestre de 1978 avait pratiquement cessé la livraison de graines aux huileries et l'activité de celles-ci s'en est trouvée considérablement réduite.

I-2.3.23. Le reste de la production industrielle

Le reste de la production industrielle a dans son ensemble, décro. En effet les industries dont la production s'adresse à la demande intérieure ont subi le fléchissement de celle-ci par la chute très sensible des revenus ruraux et de ceux distribués comme l'agro-industrie. Par ailleurs des industries comme les textiles peuvent être limitées en amont pour leurs approvisionnements en matières premières agricoles.

...

Toutefois, quelques industries ont pu connaître un taux de croissance positif, celles qui sont liées directement ou indirectement à une exportation compétitive ou celles qui viennent en substitution à l'agriculture vivrière. C'est l'exemple de la branche "Grains-Farine-Biscuiterie" avec un taux de croissance de 20,2 % en 1978, plus liée à la demande intérieure urbaine que rurale et qui a procédé à la substitution de farine importée. C'est le cas aussi des conserveries de poissons qui ont réussi une forte croissance de 60,4 %. Ce secteur presque exclusivement tourné vers l'extérieur dépend des mises à terre de thon et de sardinelles. Il a eu des effets d'entraînement sur les ouvrages en métaux qui réalisent les boîtes de conserves et qui ont été en hausse de 20 % en 1978 par rapport à 1977.

Parmi les autres industries en hausse, il faut signaler les Corderies-Ficelleries (23,2 %), les matières plastiques (34,4 %), l'Eau et l'Electricité (6,0 % contre 22 % entre 1976 et 1977).

Quant aux bâtiments et travaux publics, leur valeur ajoutée a augmenté de 8,9 % en volume et de 19,7 % en valeur en 1978 par rapport à 1977. Au total la valeur ajoutée du secteur secondaire a accusé une baisse de -13 % en volume et - 9 % en valeur.

I-2.3.3. La production intérieure brute (PIBE)

Des trois secteurs, seul le tertiaire a eu une valeur ajoutée ^{positive} en hausse (+ 1 %) en 1978 ⁹⁶ qui, combinée à un accroissement de prix de 2 % a donné une hausse en valeur de 3 %. Cette évolution positive mais modérée du secteur tertiaire n'a pas compensé le fléchissement des autres secteurs primaire et secondaire et pour la première fois depuis l'établissement d'une comptabilité nationale, la PIBE a décro de -4,8 % en valeur et de -8,1 en volume : l'année 1978 a été une année de récession économique.

I-2.3.4. La demande intérieure

La faiblesse de la production en 1978 s'est répercutée au niveau des emplois entraînant un fléchissement du volume de la demande intérieure de - 6,5 %. Cette réduction en volume de la demande intérieure s'est fait ressentir au niveau de la consommation des ménages et des administrations, mais aussi des investissements.

I-2.3.41. La consommation

Les structures d'investigation dans ce domaine restent limitées. Toutefois l'évolution de la consommation de 1978 par rapport à 1977 a pu être estimée : une baisse de - 5,4 % en volume et une stagnation en valeur. La tendance a été plus forte du côté des ménages - 5,6 % contre - 2,6 % pour les Administrations.

I-2.3.42. Les investissements

Le volume des investissements réalisés en 1978 a subi une baisse de - 3,8 % par rapport à 1977. Compte tenu de la hausse des prix d'équipement de 8,7 %, le taux de croissance en valeur a été de 4,5 %. Le fléchissement en volume a été moins fort pour les investissements : - 3,5 % soit une croissance en valeur de 5,9 %. L'exécution financière des projets inscrite aux IV^e et V^e plans de Développement économique et social est passée de 50,1 milliards en 1977 à près de 74 milliards en 1978, ce qui traduit une forte hausse des investissements publics.

Concernant les investissements privés, il faut noter que les intentions d'investir recensées au niveau du Comité Interministériel des Investissements sont passés de 8 854 millions en 1977 à 9 042 millions en 1978 en ne comptant pas les grands Projets tels que les Industries Chimiques du Sénégal (ICS), l'hôtel Hilton, et la Société d'Aménagement de la Petite Côte (SAPCO). L'accroissement de 57,6 % des utilisations déclarées des crédits à moyen et long terme à la Centrale des Risques entre Juin 1977 (12 765 millions) et Juin 1978 (20 127 millions) indique que les investissements privés sont financés davantage par le crédit bancaire que par les ressources propres.

1-2.4. Les prix intérieurs

Les termes de l'échange se sont détériorés de -6,6 % en 1978. Compte tenu de la propension à importer encore très forte de l'économie, cette évolution des termes de l'échange ^{des prix de la demande intérieure (5%)} explique l'écart entre le taux d'accroissement ^{plutôt faible} des prix implicites de la production intérieure 2,8 %. Il en est résulté une réduction, toutes choses égales d'ailleurs, du pouvoir d'achat des revenus des facteurs de production de - 2,1 %. L'évolution des prix à la production, qui traduit une stagnation, se portait également au même niveau dans tous les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Du côté de la demande intérieure par contre, on a noté une inflation plus forte pour l'investissement 10,0 % que pour la consommation 4,0 %.

Quant à l'indice des prix à la consommation familiale, qui illustre l'évolution du pouvoir d'achat des ménages à revenus nominaux constants, sa hausse est restée modérée en 1978 3,5 % en moyenne annuelle pour l'indice en milieu africain à base fixe. Si l'on tient compte du profil des prix de l'année en comparant l'indice de décembre 1978 à celui de décembre 1977, le glissement est plus fort, atteignant 6,8 %.

Le salaire horaire théorique, c'est-à-dire le minimum horaire nécessaire pour satisfaire les besoins d'un ouvrier célibataire résidant à Dakar est passé de 110,46 F à la fin de l'année 1977 à 120,44 F au quatrième trimestre de 1978, le salaire minimum garanti s'élevant à 107,05 F.

...

I-2.5. La situation de la monnaie et du crédit

En matière de monnaie et de crédit, la situation reste principalement dominée en 1978 par une détérioration accrue des avoirs extérieurs du pays qui, en raison d'une très mauvaise campagne agricole et du fléchissement consécutif des exportations, sont passés de - 20,2 milliards en décembre 1977 à - 41,7 milliards en décembre 1978 accusant une dégradation de 21,5 milliards en une seule année, contre - 2,9 milliards en 1977.

En dépit du fait qu'une telle situation exerce un effet restrictif sur le volume global de l'émission monétaire, la masse monétaire a enregistré une progression de 21,3 % entre décembre 1977 et décembre 1978 ; cette croissance est liée à l'évolution des crédits à l'économie qui augmentent de 35,8 % en décembre surtout des crédits ordinaires, les crédits de campagne ne s'étant accrus que de 2,9 milliards.

Quant à la position nette du Gouvernement auprès des institutions monétaires, elle enregistre sur la période une amélioration de 856 millions de francs contre une dégradation de 2,6 milliards en 1977.

I - 3. LE PROGRAMME DE STABILISATION A COURT TERME ET L'EXECUTION DU BUDGET 1978 - 1979

Contrairement aux anticipations liées aux caractéristiques des années 1977 et 1978, la gestion financière 1978-1979 s'est traduite par un excédent du budget général. C'est que le Gouvernement a mis en place un programme de stabilisation à court terme qui visait essentiellement le rééquilibrage de l'exécution des finances publiques et l'amélioration des avoirs extérieurs. Les objectifs liés au crédit et aux avoirs extérieurs seront examinés plus loin dans la deuxième partie du rapport (1).

Il s'agit maintenant d'examiner les résultats du programme qui se rattachent directement ou principalement à l'action de l'Etat.

1-3.1. Les objectifs de rééquilibre des finances publiques

Le programme de stabilisation a été adopté par le Gouvernement dans toute sa cohérence d'ensemble au cours du Conseil interministériel du 1er Février 1979 mais ses mesures ont été proposées et appliquées dès le mois d'Août 1978, c'est-à-dire au début de la gestion 1978-1979. En matière de rééquilibre des finances publiques, les objectifs qu'il a poursuivis sont les suivants :

- l'amélioration du rendement des recettes fiscales
- la restriction des dépenses de fonctionnement du budget 1978-1979 à 99 milliards pour 101,47 milliards de crédits ouverts et celle des dépenses d'équipement à 9 milliards pour 35 milliards de crédits ouverts
- la limitation à 5 milliards des emprunts commerciaux de durée comprise entre 1 et 10 ans au cours de l'année financière 1979-1980.

Les deux premiers objectifs visaient à limiter le déficit du budget général alors que le troisième recherchait une stabilisation de la pression du service de la dette publique.

1-3.2. Les effets du programme de stabilisation et l'exécution du budget 1978-1979

L'application rigoureuse des directives du plan de stabilisation à court terme au domaine des finances publiques a permis d'enregistrer au cours de la gestion financière 1978-1979 un excédent budgétaire se chiffrant à 1 400 millions de francs.

Toutefois, les comptes spéciaux du Trésor ont encore accusé dans leur exécution un déficit de 6 259 millions imputable à la situation de certains comptes d'affectation spéciale, notamment du Fonds national de retraites et de la Caisse Autonome d'Amortissement, ceci malgré la stabilisation des emprunts commerciaux.

...

1-3.2.1. Le budget général 1978-1979

Arrêté en équilibre en loi de finances, le budget général 1978-1979 s'est exécuté avec un excédant de 1 400 millions ; cet excédant correspond à un épargne budgétaire de 8 000 millions au niveau du budget de fonctionnement qui compense les 6 600 millions de déficit enregistrés dans l'exécution du budget d'équipement.

1-3.2.11. Le budget de fonctionnement

L'épargne budgétaire dégagée, s'explique par la réalisation de plus-values dans l'exécution des recettes fiscales liée par les mesures d'Août 1978 mais surtout par celle des objectifs du plan de stabilisation à court terme en matière de dépenses de fonctionnement.

1-3.2.111. Les recettes ordinaires

Les recettes ordinaires du budget 1978-1979 ont enregistré une progression très sensible eu égard aux caractéristiques défavorables de l'économie en 1977 et en 1978 : + 9 % par rapport à la gestion précédente. Les plus-values dégagées à ce titre se sont montées à 4 000 millions de francs CFA.

Il est à remarquer que les recettes non fiscales ont dégagé dans leur exécution une plus-value de 1 200 millions qui s'explique par la faible montant des prévisions inscrites en loi des finances.

Du côté des recettes fiscales, les plus-values les plus importantes ont été enregistrées au niveau des impôts directs.

Par rapport à la gestion précédente les recouvrements ont atteint le montant de 24 700 millions de francs soit un taux de croissance de 21 % correspondant à une plus-value de 2 400 millions.

Une telle progression est imputable à l'ensemble des composantes des impôts proportionnels et progressifs sur le revenu et plus particulièrement à l'impôt général sur le revenu (IGR) et aux impôts sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM - IRCM) qui ont connu respectivement des taux de croissance de 33 % et 24 %.

Concernant les taxes indirectes, elles ont connu dans l'ensemble une évolution conforme aux prévisions de la loi des finances ne dégageant au total qu'une plus-value de 1 000 millions de francs.

Une telle situation est le produit de deux évolutions contraires : la fiscalité indirecte interne a connu une vive progression, tandis que les droits de porte ont accusé des moins values dans leur exécution.

En matière de taxe sur le chiffre d'affaires, les recouvrements ont progressé de 25,2 % par rapport à la gestion antérieure, permettant la réalisation d'une plus value de 2 600 millions.

Pour les taxes spécifiques à la consommation intérieure, le taux de croissance enregistré a été de 25,1 % soit une plus value de 1 700 millions imputable en totalité à l'évolution de la taxe sur les produits pétroliers. Cette progression est à rattacher directement aux mesures fiscales que le Gouvernement a proposées à l'Assemblée nationale au mois d'Août 1978.

Concernant les droits de porte, les droits et taxes perçus à l'importation ont accusé une moins value de 2 000 millions, par rapport aux prévisions inscrites en loi des finances.

Il en est de même des droits et taxes perçus à l'exportation dont l'exécution a dégagé en fin de gestion une moins value de 1 700 millions de francs. Cette évolution des droits de porte était prévisible et est restée conforme aux attentes du rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances 1979-1980 ; elle résulte de la situation de l'économie et du commerce extérieur mais aussi des exérations de droits de porte accordées en Août 1978.

...

Quant aux droits d'enregistrement et de timbre, ils ont connu une faible progression par rapport à la gestion antérieure : + 6,7 % ce qui correspond à des moins values d'un montant de 400 millions de francs.

En définitive les recettes ordinaires ont ainsi atteint 107,500 millions en progression de 9 %. Cette progression est sensible puisqu'elle double celle qui résulte des prévisions de recettes budgétaires. Les 4 milliards de plus-values auxquelles elle correspond, compte tenu de l'entrée en application de l'effort d'amélioration des recettes fiscales en Octobre seulement, signifient que le rendement en année financière pleine du programme de stabilisation atteint 5,3 milliards. Ce rendement résulte des mesures fiscales elles-mêmes mais aussi de l'effort des services en direction de l'accroissement de l'assiette et du recouvrement des impôts, de façon à réaliser toute possibilité de croissance des recettes.

1-3.2.112. Les dépenses de fonctionnement

Dans le domaine des dépenses budgétaires ordinaires, les règlements effectués l'ont été à 500 millions près dans les limites fixés par le plan de stabilisation à court terme.

Avec un montant de 99 500 millions de francs, les dépenses de fonctionnement ont connu une progression de l'ordre de 12,5 % par rapport à la gestion précédente, ce qui correspond à une économie de l'ordre de 2 000 millions de francs par rapport aux prévisions inscrites en loi de finances. Cette croissance relativement forte des dépenses est liée à l'évolution des dépenses de personnel du fait de la poursuite de la politique d'harmonisation des statuts de la fonction publique ; les règlements en cette matière ont enregistré une croissance de 15,8 %.

Quant aux autres dépenses ordinaires, les règlements ont atteint 50 500 millions de francs soit une progression de 9,3 % par rapport à la gestion 1977-1978.

1-3.2.2. L'épargne budgétaire et l'exécution du budget d'équipement

En matière de dépenses d'équipement, le plan de stabilisation à court terme avait fixé un montant de 9 milliards au titre des réglemets. Il convient de noter que l'exécution définitive a donné lieu à un dépassement de 3 milliards de francs ce qui, compte tenu de la réalisation de 5,4 milliards de recettes extraordinaires, a porté le déficit du budget en capital à 6,6 milliards ; cet déficit a été couvert entièrement par les 8 milliards d'excédent dégagés dans l'exécution du budget de fonctionnement, si bien qu'au total le budget général a dégagé un excédent global de 1,4 milliards dépassant les anticipations les plus optimistes du programme de stabilisation.

1-3.2.3. Les Comptes spéciaux et l'équilibre général des opérations courantes du Trésor Public

En face de cet excédent budgétaire les Comptes spéciaux du Trésor ont accusé dans leur ensemble un déficit de 6 259 millions de francs, entraînant par là-même un déficit de la loi des finances de 6 655 millions de francs plus faible que celui enregistré un an auparavant (9 347 millions).

Ce déficit est imputable principalement à la situation de la Caisse Autonome d'Amortissement (C A A) dont le solde débiteur a atteint au cours de la gestion le montant de 9 700 millions de francs. La situation de la CAA résulte d'une tendance du passé ; car en fait les engagements extérieurs de maturité inférieure à 10 ans n'ont atteint que 465 millions de francs sur la deuxième semestre de la gestion, lorsque le programme de stabilisation a été adopté. Le déficit de la loi de finances a été financé par l'accroissement des soldes créditeurs des correspondants administratifs (+ 8 600 millions). Comme le recours aux institutions monétaires s'est accru sur la gestion, les disponibilités du Trésor public se sont elles aussi, accrues entre Juillet 1978 et Juin 1979 ; mais leur niveau est resté encore très faible par rapport aux besoins de trésorerie occasionnés par le volume atteint par les engagements courants de l'Etat.

II. LA CONJONCTURE ECONOMIQUE ET LES PERSPECTIVES D'EXECUTION DU BUDGET 1979-1980

Le budget général 1979-1980 a été voté en équilibre à 130 000 millions de francs CFA en retrait de 4,7 % par rapport aux prévisions budgétaires 1978-1979. La loi des finances a ouvert 105 830 millions de crédit au budget de fonctionnement pour des prévisions de recettes ordinaires d'un même montant.

En fait, la loi des finances a inscrit une épargne budgétaire de 2000 millions de francs qui doit être transféré à la Caisse Autonome d'Amortissement.

Le budget d'équipement a été arrêté à 24 milliards de francs de dépenses et une autorisation d'emprunts d'un montant de 8 milliards a été accordé au Président de la République au titre des recettes extraordinaires.

Les Comptes spéciaux du Trésor ont été adoptés en excédent et arrêtés à 38 056,9 millions de francs en ressources et 36 555 en charges, si bien que la loi des finances initiale 1979-1980 présentait en définitive un excédent prévisionnel de 1501,9 millions de francs CFA.

Compte tenu de l'exécution de la gestion 1978-1979, cette loi de finances, dans ses grandes masses, présente les caractéristiques d'un budget d'austérité, répondant ainsi aux impératifs du programme de stabilisation à court terme dans le cadre duquel elle a été préparée:

II.1. LES SIX (6) PREMIERS MOIS D'EXECUTION DU BUDGET

L'exécution de la loi des finances au cours du premier semestre de la gestion financière 1979-1980 s'est soldée par un déficit du budget général et des comptes spéciaux du Trésor.

II.1.1. Les recettes du budget général

L'exécution des opérations de recettes au cours des six (6) premiers mois de la gestion fait apparaître une très forte progression des recettes douanières et de la fiscalité indirecte intérieure.

./....

En effet, le montant des recouvrements en matière de droits de ports s'est chiffré sur la période envisagée à 27 milliards de francs soit une hausse de 56,1 % par rapport au premier semestre de la gestion précédente.

Du côté des taxes indirectes intérieures, les taxes sur le chiffre d'affaires enregistrent une croissance de 29 %, alors que les taxes spécifiques à la consommation : progressent, elles aussi, de 30 %.

En matière d'impôts directs, les recouvrements effectués se sont montés au cours du premier semestre à 12 869 millions de francs contre 9727 millions de francs un an auparavant soit une croissance de 32 %.

Une telle progression est imputable à l'évolution des différents impôts proportionnels et progressifs sur le revenu notamment à l'impôt général sur le revenu (I.G.R.) qui a connu une augmentation de 43 %.

II.1.2. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement ont atteint au 30 Novembre 1979 41 000 millions de francs en règlement contre 31 500 millions au 31 Novembre 1978 ce qui correspond à une croissance de 30,4 %.

Cette forte augmentation résulte des dépenses de personnel qui marquent une progression de 33,7 % sur la période, du fait de la poursuite de la politique d'harmonisation des statuts de la fonction publique.

Les autres dépenses ordinaires, ont cru aussi de 30 % mais si l'on tient compte des 2 milliards de transfert effectué, par le budget de fonctionnement au profit de la Caisse Autonome d'Amortissement, la hausse de telles dépenses n'est en fait que de 14,2 %.

Les dépenses en capital ont été réglées à hauteur de 8 300 millions de francs à fin Novembre 1979 contre 3 750 millions un an auparavant.

11.2. LES CARACTERISTIQUES DE L'ANNEE 1979 : UNE REPRISE ECONOMIQUE MODEREE

L'année 1979, grâce à une campagne agricole normale en volume a été une année de reprise économique modérée. Mais malgré cette reprise les caractéristiques des dernières années ont persisté et conduit de nouveau à des tensions en matière de commerce extérieur lesquelles tensions ont entraîné une nouvelle détérioration des avoirs extérieurs.

11.2.1. La campagne agricole 1978-1979

La pluviométrie durant l'hivernage 1978 a été très satisfaisante puisqu'en bien des endroits du territoire elle a été supérieure à celle qui avait été relevée en 1975 dernière année record au Sénégal.

Cette pluviométrie a permis une récolte moyenne d'arachide d'environ 1 100 000 tonnes, la baisse par rapport à 1976 (1,4 millions de tonnes) est due à une légère réduction des surfaces au profit du mil qui a atteint cette année une production de 795 000 t, qui n'avait été déjà réalisé qu'en 1974/1975.

Au total la récolte peu être qualifiée de bonne.

Toutefois cette bonne récolte a été un peu perturbée par des pluies non attendues en Novembre et en Décembre. Ces pluies ont mouillé la récolte d'arachide et ont fait tomber la production de coton à 36 000 tonnes seulement.

Les craintes relatives aux conséquences sur la qualité des produits étaient vives en début d'année : l'acidité de l'huile serait élevée ce qui entraînerait des frais de fabrication plus élevés et un produit moins satisfaisant ; quant aux tourteaux, on pensait qu'une partie serait difficilement vendable à cause du taux élevé d'aflatoxine.

En fait ces craintes se sont révélées exactes du point de vue technique (acidité élevée des huiles avec surproduction de pâtes à savon, mauvaise qualité de certains tourteaux) mais n'ont pas eu de conséquences commerciales graves.

Tous les tourteaux ont été vendus et seule une petite quantité d'huile (environ 18 000 tonnes) sera reportée sur la campagne suivante.

./...

II.3.1. La loi de finances rectificative.

Pour couvrir l'excédent prévisible des dépenses citées par rapport aux crédits ouverts, la loi de finances rectificative a créé des recettes ordinaires nouvelles et a réduit les crédits d'autres dépenses de fonctionnement. Elle n'a pas apporté de modification au budget d'équipement.

II.3.1. Les recettes

En matière de recettes, le taux unique du droit de douane a été porté de 5 à 10 %. Compte tenu de la réévaluation d'autres recettes notamment la T.V.A. intérieure et à l'importation, la loi de finances rectificative pour l'année financière 1979-1980 a porté les recettes ordinaires de 106 000 à 110 160 millions de francs CFA, soit une amélioration de 4 160 millions par rapport à la loi de finances initiale.

II.3.2. Les dépenses

La loi de finances rectificative a augmenté les crédits pour toutes les dépenses inéluctables déjà citées en matière de personnel - harmonisation des statuts, relèvement des salaires - et en matière de dépenses de matériel. Il faut ajouter 200 millions de francs au titre de l'acquisition de véhicules automobiles, 75 millions pour renforcer les moyens du Centre des Œuvres Universitaires de Dakar et 520 millions pour les subventions aux entreprises du secteur parapublic.

Au total c'est une ouverture de crédits de 7 milliards de francs que la loi de finances rectificative a été amené à faire au budget de fonctionnement. Pour équilibrer cette ouverture de crédits, en dehors de l'accroissement prévu des recettes ordinaires de 4 160 millions, elle a aussi imposé une économie de dépenses sur d'autres crédits pour un montant 2 640 millions. Ce montant se répartit en 648 millions de dépenses de personnel annulées et en 1 992 millions de crédits annulés sur les moyens matériels des services.

Au total, la loi de finances rectificative présente le budget de fonctionnement 1979-1980 en équilibre des recettes et des dépenses à 110 160 millions de francs CFA. Comme elle ne modifie ni le budget d'équipement, ni les comptes spéciaux du Trésor, le budget général est arrêté à 134 160 millions en recettes et en dépenses.

11.3.2. Les perspectives d'exécution du budget 1979/1980

Malgré la réévaluation des recettes ordinaires, la gestion financière 1979-1980 sera marquée par le dégagement de plus-values relativement importantes notamment dans l'exécution des recettes fiscales.

Compte tenu de l'évolution déjà enregistrée de la fiscalité indirecte intérieure, la TVA intérieure de même que les taxes spécifiques à la consommation doivent enregistrer une progression plus forte que celle retenue dans la loi des finances rectificative.

Du côté des droits de ports, il y a lieu d'espérer des plus-values supplémentaires surtout dans l'exécution des droits à l'importation, ceci d'autant plus que le relèvement du droit de douane de 5 à 10 % est entré en application au 1er Mars 1980.

Enfin, les impôts directs devraient continuer sur leur lancée de la gestion antérieure et marquer par là même une croissance appréciable compte tenu de l'évolution de l'impôt général sur le revenu (IGR) et des impôts sur le revenu des créances et des valeurs mobilières (IRCM - IRVM).

Au total, le dégagement d'une épargne budgétaire substantielle comparable à celle enregistrée au cours de la gestion 1977-1978 est possible dans la mesure où les dépenses ordinaires seront exécutées dans la limite des crédits ouverts par la loi des finances rectificative.

Avec l'application stricte des règles d'orthodoxie financière interdisant le financement des dépenses d'investissement sur ressources de trésorerie, les dépenses en capital devraient être réglées à la hauteur des ressources inscrites dans la loi des finances.

Dans ces conditions, et compte tenu du transfert global de 9 milliards de francs du budget général à la Caisse Autonome d'Amortissement, la loi des finances 1979-1980 devrait s'exécuter en équilibre.

III - LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES
ET LE PROJET DE LOI DE FINANCES
1980 - 1981

Les grandes masses du projet de loi de finances pour l'année financière 1980-1981 ont été projetées à partir des prévisions de la loi de finances rectificative 1979-1980 ; elles tiennent compte de la situation et des perspectives économiques qui vont être maintenant décrites ainsi que des orientations de la politique économiques contenues dans le plan à moyen terme de redressement économique et financier.

III-1. LA SITUATION ET LES PERSPECTIVES DE L'ECONOMIE SENEGALAISE
EN 1980 -

Les perspectives de l'économie sénégalaise sont assez sombres ceci essentiellement pour deux raisons : une mauvaise récolte, et un environnement international particulièrement dur ; les importations de produits pétroliers vont passer de 29,2 milliards à 50,8 milliards environ et les prix de l'huile d'arachide sont extrêmement bas.

Pour lutter contre la détérioration de la situation financière, le Gouvernement a mis en place un plan de redressement économique et financier dont on peut schématiser les trois axes principaux par : vérité des prix, contrôle du budget, restriction du crédit.

Il est bien évident que dans un contexte déjà morose, ces restrictions de crédit bien qu'absolument nécessaires ne vont pas contribuer à absorber ces deux chocs en douceur. L'essainissement sera long - le plan de redressement économique et financier s'étend jusqu'en 1985 - et particulièrement douloureux en 1980.

Mais on ne peut arguer des circonstances exceptionnelles de 1980 pour repousser ce plan à des temps meilleurs.

La situation des finances publiques et des avoirs extérieurs est suffisamment sérieuse pour qu'on s'attelle dès maintenant à la tâche de leur amélioration, d'autant plus que certaines mesures - par exemple l'encouragement au développement des exportations - auront un temps de réponse assez long.

III-1.1. La campagne agricole 1979-1980

La campagne agricole 1979-1980 s'annonce mauvaise pour plusieurs raisons. D'une part la pluviométrie si elle a pu faire illusion n'a pas été bonne pour les cultures. En effet si le total des pluies tombées a parfois dépassé le niveau de 1976, par contre la répartition a été mauvaise dans le temps - il y a eu deux périodes d'interruption de 15 jours chacune - et dans l'espace. Cette mauvaise répartition n'a pas permis un ensemencement suffisant, soit parce qu'il a fallu recommencer des semis grillés en l'absence de pluies, soit parce que ceux-ci ont commencé trop tard. C'est en particulier le cas du coton.

Les semences distribuées malgré les restrictions de distribution consécutives au non-remboursement des dettes par certaines coopératives avaient pourtant été suffisantes, puisqu'elles avaient atteint le tonnage de 127 365 tonnes.

De même pour le programme agricole, les distributions d'engrais ont atteint 58 200 tonnes. Seules les distributions de matériel ont été vigoureusement freinées puisqu'elles n'ont été que 27 588 unités de matériel contre plus de 100 000 habituellement, le gouvernement ayant décidé que les coopératives n'ayant pas atteint le taux de remboursement de 65 % ne pouvaient demander une distribution de matériel agricole. Cette situation se justifie d'ailleurs par le souci de rationaliser l'équipement du monde rural qui a atteint des niveaux très élevés.

Un autre point important est que si la quantité de semences distribuées étaient satisfaisante, la qualité l'était beaucoup moins. Au total la production agricole 1979-1980 est en baisse par rapport à 1978-1979.

...

Les prévisions de récolte communiquées au Comité Interministériel des Grands Produits du mois de Novembre 1979 étaient les suivantes :

- Arachide	737 000 tonnes
- Mil	491 000 -"
- Riz	121 500 -"
- Maïs	45 400 -"
- Coton	27 000 -"

Mais des inquiétudes se sont fait jour par la suite quant à la quantité d'arachide qui pourrait être collectée au cours de l'année. En effet certains paysans fortement endettés essayent de valoriser directement leur production sans passer par l'ONCAD, soit dans les régions frontalières en vendant directement leurs graines à l'étranger d'autant plus qu'en Gambie on leur achète par exemple à 52 F/kg contre 45,5 F/kg ^{1^e} prix officiel, soit en triturant leurs graines de façon artisanale afin d'en faire de l'huile. La hausse du prix de l'huile ne pourra que renforcer cette tendance.

Enfin, et ce n'est sûrement pas le moins important, un grand nombre de paysans semblent vouloir garder leurs semences d'une part parce que les semences livrées dans certaines régions par l'ONCAD étaient parfois médiocres, d'autre part afin de ne pas avoir à payer l'intérêt de 25 % sur celles-ci.

De plus, cette année la campagne a commencé tardivement. La première semaine de véritable commercialisation n'a permis de collecter que 14 600 tonnes du 31 décembre 1979 au 7 Janvier 1980. Depuis la collecte s'est un peu accélérée et à la sixième semaine (du 4-9 au 11-2-1980) la production contrôlée était de 257 550 tonnes dont 175 194 tonnes d'achat d'arachide d'huilerie. Or en 1978 année mauvaise, il avait déjà été acheté 210 910 tonnes de la première à la sixième semaine de commercialisation.

...

Ces éléments expliquent qu'on puisse faire une hypothèse pessimiste de 500 000 t de production contrôlée pour cette campagne.

Compte tenu de ces incertitudes et du fait que le découpage de la récolte entre les huileries, les décortiqueuses et les sociétés de traitement d'arachide n'a pas encore été effectué on peut estimer le tonnage de livraisons aux huileries entre 315 000 et 365 000 tonnes.

Une telle estimation devra être révisée au fur et à mesure du déroulement de la collecte ; elle dépendra essentiellement de la rétention de graines par les paysans.

La faible récolte d'arachide combinée au fait que, cette année, l'ONCAD n'a pas acheté de mil, cette commercialisation étant laissée aux commerçants agréés, va bien sûr entraîner un fort ralentissement de la demande en milieu rural. Cette baisse de la demande aura un effet dépressif sur le secteur secondaire et tertiaire.

III-1.2. Les perspectives d'environnement international et le déficit commercial

Les perspectives d'évolution de l'économie internationale sont encore plus mauvaises que celles de l'an dernier. La réduction de la croissance en volume de l'OCDE est constante : 3,7 % en 1977, 3,5 % en 1978, 3 % en 79 et 0 % en 1980. Les Etats-Unis devraient d'ailleurs entrer en récession cette année (décroissance du produit intérieur brut) et voir passer le nombre de ses chômeurs de 16,7 millions à 20 millions en 1980. Tout ceci dans un climat d'inflation prolongée. La hausse des prix de 7,8 % en 1978, et de 11,5 % en 1979 passerait à 12,5 % en 1980 selon les premières estimations de l'OCDE. Le prélèvement pétrolier devrait complètement déséquilibrer les balances des paiements. L'OPEP terminerait l'année 1979 avec 104 milliards d'excédent commercial, l'OCDE qui avait un déficit commercial de 10 milliards de dollars en 1978 l'a vu passer à 30 milliards en 1979 et devrait arriver à 50 milliards en 1980.

Même les pays à forts excédents de paiements habituels, le Japon et l'Allemagne les verront engloutis par la facture pétrolière.

Pour payer ces déficits la plupart des pays s'endettent à des conditions de plus en plus dures. Et les banques commencent à s'interroger sur la solvabilité de certains de leurs clients.

La situation est encore bien plus grave pour les pays en développement. La plupart d'entre eux n'ayant pas de pétrole vont voir leur facture pétrolière s'aggraver alors que le ralentissement de la croissance des pays industriels va freiner leurs exportations et exercer une pression à la baisse sur les cours des produits de base. Le déficit commercial de ces pays qui est ^{passé} de 25 milliards de dollars en 1977, à 35 milliards en 1978 va atteindre 47 en 1979 et près de 60 milliards de dollars en 1980. Leur dette a atteint des montants énormes puisque la dernière conférence de l'ONUDI à New-Delhi l'a évalué à 300 milliards de dollars en 1979. Le service de la dette atteint 40 milliards de dollars par an soit 20 % des recettes d'exportation de ces pays.

Ces quelques chiffres montrent que le Sénégal n'est pas seul dans son cas et que malheureusement l'environnement international ne va pas faciliter la mise en oeuvre du plan de redressement en cette année 1980. Les termes de l'échange devraient encore se dégrader cette année d'environ 9 %.

III-1.2.1. Les prix à l'importation

Les perspectives du prix de la plupart des importations sénégalaises sont à la hausse qu'il s'agisse du riz, du sucre ou des produits industriels. A elles seules les importations de produits pétroliers, pétrole brut et produits raffinés, passeraient de 29,2 milliards à 50,8 milliards en raison d'une hausse de prix de l'or noir d'environ 65 % en moyenne entre 1979 et 1980.

A elle seule cette hausse des prix compte pour 7,1 % dans la hausse de 16,5 % estimé pour le prix moyen des importations.

III-1.2.2. Les prix à l'exportation

Après la baisse consécutive tout au long de l'année 1979, les prix de l'huile d'arachide devraient chuter encore en 1980 en moyenne par rapport à 1979. Cette baisse a été évaluée à 14 %. Par contre les phosphates devraient voir leur prix moyen s'améliorer d'environ 21 %. Les autres exportations pourraient améliorer quelque peu leur prix ; c'est le cas surtout des services, essentiellement les transports et le tourisme. Cette évolution explique que, malgré la forte baisse du prix de l'huile d'arachide, l'estimation de la hausse des prix à l'exportation soit quant même de 6,1 % en 1980.

III-1.2.3. Le déficit commercial

Compte tenu de l'évolution des prix à l'importation et à l'exportation c'est de près de 10 % que se détérioreraient les termes de l'échange en 1980. Ce qui entraînerait un déficit commercial important malgré le ralentissement des importations en volume (-10 %) car malheureusement les exportations vont également diminuer en volume (-7,3 %).

Au total le déficit de la balance commerciale CAF/FOB en biens et services se monterait à 85 milliards en 1980. Ce déficit même compte tenu d'une augmentation des transferts et du solde net des mouvements de capitaux entraînera donc une nouvelle détérioration des avoirs extérieurs.

III-1.3 La production et la demande intérieure

Les perspectives de mauvaise récolte entraîneraient une baisse de la production intérieure brute (PIB) de 8,8 % en volume, ce qui compte tenu d'une hausse du déflateur de la PIB de 5,6 % (or augmentation certaine) entraînerait une baisse en valeur de la production de 3,7 %. C'est donc une situation très analogue à celle de 1978 avec en plus la hausse des prix.

III-1.3.1. La valeur ajoutée primaire

La cause principale de cette baisse de production est bien sûr le secteur primaire qui voit sa valeur ajoutée chuter de 13,2 % en volume et de 9,7 % en valeur. Dans cette valeur ajoutée le secteur agricole proprement dit est bien sûr le plus touché : 27 % de chute en volume et 24 % en valeur.

III-1.3.2. La production industrielle et la valeur ajoutée du secteur secondaire

Les conséquences dépressives sur l'évolution de l'économie moderne sénégalaise et notamment sur le secteur industriel du mauvais hivernage 1979 et du fléchissement consécutif de la demande se feront sentir de manière très sensible en 1980. En 1978, dans une conjoncture analogue l'indice de la production industrielle avait perdu 23,1 % de son niveau. Même si la chute principale venait des huileries (-69,1%) il n'en reste pas moins que le reste de l'industrie avait perdu 6,8 %.

III-1.3.2.1. La production minière

Dans la principale entreprise de ce secteur (les phosphates de Taïba) la production devrait être en légère baisse en 1980, 1 500 000 tonnes contre 1 570 000 tonnes en 1979, mais l'amélioration des prix à l'exportation - peut-être 10 500 F/tonne contre 634 F/tonne en moyenne en 1979 - devrait conduire à une amélioration de la valeur ajoutée du secteur d'environ 9,5 % en 1979.

III-1.3.2.2. La production huilière

La baisse de la collecte attendue pour 1980 et des quantités livrées aux huileries (entre 315 000 tonnes et 365 000 tonnes) entraînera une baisse d'au moins 42 % en volume de la production. En 1978 cette baisse avait été de 67 %. Compte tenu de la détérioration des prix à l'exportation, la valeur ajoutée du secteur atteindrait à peine 8,3 milliards contre 15 milliards en 1979, 8,6 milliards en 1978 et 21,8 milliards en 1977.

III-1.3.2.3. Le reste de la production industrielle

Deux secteurs devraient subir de plein fouet la baisse des revenus du monde paysan et ceci d'autant plus que son endettement a atteint un point critique : les engrais et le matériel agricole.

Un autre secteur les "Savons-parfums", vu l'abondance de la matière première (la pâte à savon) devrait augmenter sa production. Toutefois la baisse de la demande en milieu rural peut contrarier ce mouvement.

Le secteur des industries alimentaires et celui du textile-habillage-cuir devraient accusar une baisse sérieuse par suite de la baisse de la demande.

Les autres secteurs, "bois-meubles papiers", "industries chimiques" devraient rester à peu près étalés.

Le secteur "électricité-eau" qui avait jusqu'à maintenant une croissance régulière, seulement modulée par les variations de conjoncture, devrait subir en 1980 les contrecoups du choc pétrolier et pour la première fois devrait voir son développement se ralentir.

Enfin le secteur "matériaux de construction" devrait continuer à progresser car la cherté des loyers encourage toujours la construction malgré la restriction des crédits, la hausse des salaires et la hausse des coûts.

III-1.3.2.4. Le bâtiment et les travaux publics

D'ailleurs la croissance du secteur bâtiment et travaux publics (BTP) a été estimée à 8,5 % en valeur et 0,3 % en volume, le ralentissement en volume venant essentiellement du ralentissement du secteur travaux publics et pas de celui de la construction.

Au total en 1980 le secteur secondaire perdrait 6 % en valeur et 10,9 % en volume.

III-1.3.3 Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire est le seul secteur qui devrait connaître une légère hausse en valeur en 1980 (+3,7 %) essentiellement grâce aux services d'ailleurs car le secteur commerce et le secteur des transports devraient subir le contrecoup de la mauvaise récolte arachidière. Notons également que ces deux secteurs devraient accuser les effets d'une certaine restriction des crédits.

Tout ceci explique que la croissance en volume, elle, sera très faible : 1,5 %.

III-1.3.4 La demande intérieure et la hausse des prix

Cette évolution de la production correspond à un très net fléchissement de la demande intérieure : 5,2 % en volume.

En 1978, ce fléchissement avait été de 4,8 % ; mais la différence entre les deux années se situe au niveau des prix. Alors qu'en 1978 le déflateur implicite de la demande intérieure n'avait été que de 5 %, en 1980 il augmenterait de 9,3 %, ce qui correspond à une très vive augmentation des prix. En effet les déflateurs implicites sont toujours inférieurs à l'indice des prix à la consommation. Une telle hausse du déflateur correspondrait à une hausse des prix à la consommation située entre 12 et 15 %. Le Sénégal qui jusqu'à maintenant s'était tenu à l'écart du système inflationniste mondial, sous le coup d'une conjoncture défavorable et de la hausse des produits pétroliers y rentre cette fois de plein pied. Il sera de plus en plus difficile d'isoler notre pays des mouvements des prix mondiaux.

La consommation des ménages subira une baisse en volume de 5,4 % ce qui compte tenu d'un taux de croissance de la population de 2,7 % signifierait une baisse de la consommation par tête de 8,1 % encore année de qui est un freinage très brutal.

Les investissements quant à eux devraient enregistrer également une baisse assez sérieuse en volume (-5%) même si la hausse des prix leur permet d'augmenter de 5 % en valeur. Ce ralentissement serait dû à l'insuffisance de fonds publics en ce qui concerne l'investissement des administrations et au climat morose de l'économie qui devrait peu inciter les investisseurs privés à investir cette année. Les restrictions de crédit ne devraient pas non plus favoriser l'extension des investissements.

L'assainissement en cours, la hausse des prix et la diminution des concours bancaires devraient inciter les entreprises à déstocker en 1980, si bien que compte tenu de l'appréciation sur stock la variation des stocks devait se situer aux alentours de zéro en 1980, ce qui bien sûr n'est pas très favorable non plus pour la production.

III-1.4 Conclusion : diagnostic de la situation et des perspectives économiques et financières

Le projet de loi de finances pour l'année financière 1980-1981 a été préparé à un moment crucial de l'histoire économique sénégalaise. La situation économique et financière s'est dégradée et trois problèmes principaux préoccupent la politique économique et financière du Gouvernement. Naturellement, après le programme de stabilisation à court terme, des progrès sensibles ont été accomplis dans la solution de l'un d'entre eux. Il s'agit de la situation des finances publiques qui a été très difficile ces dernières années mais qui s'améliore depuis 1977-1978 à travers l'effort de rééquilibre des pouvoirs publics : en effet, l'épargne budgétaire a été croissante et les perspectives de l'année financière en cours permettant de revenir en exécution pour la première fois depuis 1975-1976 à un équilibre de la loi de finances, budget général et comptes spéciaux du Trésor compris. C'est un fait important de ne plus enregistrer de déficit d'exécution des lois de finances ; mais il faut consolider ce résultat pour maintenir à l'Etat tous ses moyens d'intervenir, c'est pourquoi le Gouvernement ne relâchera pas sa politique d'austérité budgétaire.

Les deux autres problèmes du diagnostic conjoncturel sont :

- la faiblesse de la croissance de la production et des revenus, d'une part
- et d'autre part, le déficit chronique de la balance commerciale et la détérioration croissante des avoirs extérieurs.

En raison de ces facteurs externes et certains facteurs tels que la sécheresse, sont des caractéristiques permanentes ou cycliques de la conjoncture internationale et nationale, nos problèmes que voilà risquent toujours de se retrouver dans les perspectives économiques de notre pays ; ils pourraient conduire à une situation de l'économie et des finances publiques de plus en plus difficile à maîtriser si les tendances spontanées ne sont pas réorientées.

C'est pour prévenir cette éventualité d'une dégradation continue de l'Economie que le Gouvernement s'est engagé dans une politique de redressement économique et financier, très austère à court terme et plus incitatrice à la production à moyen terme. Cette politique de redressement qui trouve sa justification dans la faiblesse de la performance de l'économie, dans le déséquilibre de la balance des paiements et dans la nécessité de consolider l'équilibre financier de l'Etat, visera l'objectif fondamental de restructuration de l'économie sénégalaise à l'horizon de l'année 1985.

III-2. LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE : LE PLAN A MOYEN TERME DE REDRESSEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Comme dans le rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances 1979-1980, il y a un contraste dans le diagnostic conjoncturel entre la faiblesse de l'activité productive et les tensions durables qui pèsent sur l'équilibre financier de la balance des paiements ; ce contraste est toutefois atténué par rapport à l'année dernière en raison du rééquilibre réalisé cette année en matière de finances publiques.

...

Néanmoins, le dilemme de la politique économique et financière du Gouvernement existe toujours entre la relance économique généralisée et le redressement financier : il persistera tant que la maîtrise de l'évolution de nos comptes extérieurs ne sera pas améliorée, ceci jusqu'en 1982 au moins lorsque les effets de l'effort actuel seront probants.

Toutefois, ce dilemme est soluble et le Gouvernement l'a résolu en limitant ses objectifs en matière de relance et d'assainissement. Il a procédé en deux phases et il convient ici de rappeler le programme de stabilisation :

- l'année dernière, dans son programme de stabilisation, il a introduit une hiérarchie des problèmes qui privilégie la lutte pour le rétablissement des finances publiques : ce premier objectif est maintenant atteint et reste seulement à consolider même si les objectifs secondaires n'ont pas été pleinement satisfaisants.
- au cours de la période de six ans allant inclusivement de 1980 à 1985, le Gouvernement va poursuivre de front l'objectif de restauration des avoirs extérieurs et de consolidation des finances publiques, d'une part, et celui de relance économique, cette relance n'étant pas généralisée à toute la demande intérieure, mais limitée aux investissements productifs.

La politique économique mise en place s'exprime dans le plan à moyen terme de redressement économique et financier qui est un plan de redressement financier et de relance des investissements productifs. Le contraste que comporte l'intitulé même de ce plan n'est pas une contradiction. Il relève de la nécessaire complémentarité qui existe entre une gestion saine des finances et un développement économique véritable. Bien sûr des priorités existent encore : jusqu'en 1981-1982, l'accent sera mis sur l'assainissement financier et à partir de 1982-1983, les bases de l'économie étant restaurées, la croissance économique sera accélérée.

Globalement, sur la période 1980-1985, le plan de redressement économique et financier vise la restructuration de l'économie sénégalaise, la restauration des grands équilibres économiques et financiers et la sauvegarde des conditions d'une croissance réelle.

Il a été préparé pour consolider les équilibres financiers dont la restauration a été poursuivie par le programme de stabilisation à court terme. Cette consolidation qui est sa justification essentielle est la condition nécessaire de nos objectifs de restructuration économique, de croissance et de développement à long terme.

Le Gouvernement en a adopté les objectifs et les orientations générales ; il en a défini le contenu et précisé les modalités avant d'arrêter et de chiffrer ses mesures à un niveau de détail très fin. Le plan de redressement concerne les divers domaines de l'économie et des finances : finances publiques, dette publique extérieure, investissements publics, secteur parapublic, prix et salaires, mobilisation de l'épargne, commerce extérieur, monnaie et crédit. C'est son contenu, qui est le plus exhaustif possible. Ses modalités interviennent dans ses mesures qui sont de nature à infléchir très notablement les tendances de l'économie et à sauvegarder les conditions d'un véritable développement économique et social.

III-2.1 Les objectifs macroéconomiques

La priorité du plan de redressement, c'est l'assainissement financier. Cet objectif central se traduit à travers les actions qui seront poursuivies en matière d'équilibre des finances publiques, d'amélioration des avoirs extérieurs nets et de restriction du volume global du crédit à l'économie.

La primauté donnée à la stabilisation financière pèse naturellement sur la croissance et sur le volume des investissements : elle signifie que le taux d'investissement de l'économie sera limité par les contraintes d'épargne intérieure, de dette extérieure et de normes de progression des importations c'est à dire finalement par la nécessité de dégager des excédents de balance des paiements.

Pourtant, le niveau des investissements devra être suffisamment accru et leur productivité à même d'améliorer le taux de croissance du produit intérieur brut par tête d'habitant.

Ainsi le plan à moyen terme vise à relever le taux de croissance réelle de l'économie de 2,7 % en moyenne sur la période 1973-1979 à 4 % à partir de 1982, ce qui compte tenu d'une hypothèse de hausse des prix de la production de 9 %, correspond à une croissance en valeur de 13,4 % par an.

Pendant ce temps, le taux d'investissement, c'est à dire l'effort de développement, sera maintenu au niveau élevé qu'il a atteint ces dernières années, soit 14 % du produit intérieur brut en moyenne ; mais, un effort particulier, fait nouveau, sera fait en matière d'épargne intérieure dont la part devrait s'élever progressivement de 11 % en moyenne sur les cinq dernières années à 15 % du produit intérieur brut en 1985, avec une moyenne de 14 % sur la période 1982-1985. Cet effort pour relever le taux d'épargne sera recherché aussi bien au niveau du secteur public qu'à celui du secteur privé ; en effet, il est essentiel que la part de l'autofinancement dans les investissements nationaux s'accroisse. De plus, l'amélioration de la balance des paiements sur la période va résorber l'essentiel du déficit des avoirs extérieurs nets.

Enfin le ratio du service de la dette va décroître très sensiblement pour se fixer à 14 % des recettes d'exportation et 15 % des recettes fiscales en 1985.-

III.2.2. Le contenu et les modalités

Le plan à moyen terme de redressement économique et financier poursuit des objectifs précis et édicte des mesures ponctuelles aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé et en matière de monnaie et de crédit.

Dans le secteur public, il vise essentiellement à

- atteindre des taux suffisants d'épargne publique, notamment d'épargne budgétaire,
- limiter les risques commerciaux de l'Etat et gérer au mieux la dette publique dans les limites permises par l'évolution de la fiscalité et des exportations
- redimensionner et réorienter les investissements publics vers les activités productives,
- réorganiser le secteur parapublic et améliorer sa situation financière.

./...

Dans le secteur privé, il s'agit d'accroître l'épargne des ménages et des entreprises aussi bien en milieu urbain que dans le monde rural, ceci, afin de permettre à l'investissement privé de connaître un nouveau déploiement, qu'il s'agisse du logement des particuliers ou de la formation de capital fixe des producteurs. Pour cela, le gouvernement a mis en place une politique plus souple d'ajustement des prix et des revenus et un mécanisme motivateur de collecte de l'épargne. Il va également élaborer d'autres instruments de développement du commerce extérieur et limiter la croissance du crédit.

III.2.2.1. La politique des prix et salaires

Conçue comme l'instrument essentiel du Gouvernement dans la poursuite de son objectif de voir se réaliser, à terme, des potentialités significatives d'épargne des entreprises et des ménages, la nouvelle politique des prix et salaires recherchera la vérité des prix, la détermination des prix rémunérateurs à la production agricole et des marges incitatrices dans les entreprises ainsi que des ajustements des salaires à la conjoncture.

La vérité des prix sera obtenue par une réduction progressive des subventions ; elle a conduit à ses réajustements de prix en ce qui concerne l'huile d'arachide, le sucre et le pain en Février 1980.

Les marges incitatrices sont obtenues par la libéralisation des prix que le Gouvernement a déjà opérée en supprimant le régime de blocage des prix et en aménageant celui de l'homologation.

Le Gouvernement va faire plus en généralisant le régime de la déclaration contrôlée et en réduisant la liste des produits soumis à taxation.

Il s'agit de ne plus maintenir les prix artificiellement bas, mais le gouvernement continuera à surveiller les prix des secteurs de monopole ainsi que les prix des produits de grande consommation ; de plus il veillera à accroître l'épargne des entreprises par un réinvestissement plus important des marges afin de promouvoir l'emploi au lieu de gonfler les dividendes.

Les prix à la production agricole seront régulièrement étudiés, en cohérence avec ceux du programme agricole et de sorte que toutes les spéculations agricoles soient effectivement rémunératrices: des relèvements ont été pratiqués pour la campagne 1979-1980 en ce qui concerne le coton et l'arachide ; des ajustements seront effectués à l'avenir avec plus de régularité que par le passé pour tous les produits, il y va du souci de diversification agricole.

En matière de salaires, le Gouvernement poursuit l'objectif de faire bénéficier les travailleurs d'une partie des fruits de la croissance économique.

En règle générale, les ajustements de salaires tiendront compte de deux facteurs, la hausse de prix et le taux de croissance réelle par tête d'habitant. Ils serviront ainsi à compenser une partie du renchérissement du coût de la vie et à donner au travailleur une partie des fruits de la productivité.

Le Gouvernement a opéré un relèvement général des salaires au 1er Janvier 1980 ; ce relèvement, conforme au souci de justice sociale est plus sensible pour les bas salaires que pour les hauts salaires. Il s'est agit d'une redistribution du pouvoir d'achat par une augmentation modulée dégressive : cette augmentation varie entre 4 et 34 % dans la fonction publique et entre 5 et 25 % (SMIG) dans les conventions collectives du secteur privé.

III.2.2.2. La mobilisation de l'épargne

La nouvelle politique des prix et salaires va accroître les potentialités d'épargne aussi bien dans les entreprises que dans les ménages. Et il existe d'importantes motivations à la formation de l'épargne : le Gouvernement va les stimuler aussi bien en milieu urbain que dans le monde rural, par le relèvement des taux d'intérêt servis aux dépôts bancaires à terme et par l'organisation d'un marché financier.

En ce qui concerne les sociétés, le taux du prélèvement au profit du budget d'équipement (PBE) est passé de 5 % à 10 % pour les inciter à réinvestir davantage.

Dans le monde rural, il existe une épargne en nature qu'il convient de transformer en épargne en espèce : cette transformation se fera à travers une bancarisation progressive de l'économie ; le Gouvernement va étudier les moyens de rendre les banques plus dynamiques dans les régions et dans les communautés rurales, auprès des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs ; mais il va surtout accroître

./...

en milieu rural le réseau de la Caisse Nationale d'Épargne et des Comptes Chèques postaux.

En milieu urbain, le taux d'intérêt de la Caisse d'Épargne sera relevé de 4 % à 6,5 % de même des dépôts dans les banques d'un terme supérieur à un an seront améliorées de 1,5 point.

De plus avec la création de la Banque de l'Habitat du Sénégal, des Comptes d'Épargne-Logement seront créés et un marché financier va être animé : la Banque de l'Habitat va émettre les obligations à moyen terme pour collecter les ressources longues des banques, des assurances, de la Caisse de Sécurité Sociale et de l'Institut de Prévoyance et de Retraite du Sénégal (IPRESS) mais aussi celles des particuliers et des entreprises. Le désir d'acquérir un logement au niveau de chaque sénégalais et la volonté de l'Etat de développer le logement social sont les garants de l'intérêt pour ce marché financier qui va mobiliser l'épargne pour financer l'habitat.

III.2.2.3. La politique du commerce extérieur

L'effort d'accroissement de l'épargne intérieure se double de celui d'amélioration des comptes extérieurs. Le plan à moyen terme de redressement économique et financier, à cet égard, vise à limiter le déficit commercial à un niveau qui, compte tenu de la balance des transferts et de celle des capitaux, soit compatible avec l'objectif de restauration des avoirs extérieurs.

Le Conseil interministériel du 1er Février 1979 a pris les orientations générales en matière d'importations et celui du 7 Juillet a porté sur la promotion des exportations.

Concernant les importations, le programme général d'importation doit être supprimé : il sera remplacé par un plan de contrôle général des importations qui comprendra deux parties :

- d'une part, un système de surveillance de la qualité et des prix des produits importés qui, s'appuyant sur une organisation administrative particulière qui va être mise en place, décèlera les abus qui concernent la marchandise et la facture correspondante.

- d'autre part, un système de contrôle quantitatif des importations qui répartit ces dernières en trois (3) catégories.

- a) les produits concurrents de la production nationale qui seront soumis à autorisation préalable
- b) les produits essentiels à l'économie, comme certaines matières premières, l'énergie et les biens d'équipements non produits localement qui seront sous le régime de la liberté.
- c) les produits prohibés qui ne le sont que pour des raisons politiques ou sanitaires.

En application de ce plan de contrôle général, le volume des importations de 1980 ne devrait pas dépasser celui de 1977 ce qui correspond à une baisse sensible en termes réels.

Concernant la promotion des exportations, le Gouvernement va simplifier les mesures administratives : il a créé un Comité des manifestations commerciales pour promouvoir les produits sénégalais et un comité de facilitation des exportations pour vulgariser les législations et tous les avantages et préférences applicables aux diverses marchandises exportables du Sénégal.

Il va organiser le crédit à l'exportation, mettre en place un mécanisme d'assurance - crédit à l'exportation et redéfinir les régimes économiques de la douane.

Il faut noter que la nouvelle politique du commerce extérieur n'est pas exclusive de l'action tarifaire qui a été décrite dans le cadre de la réforme fiscale. A cet égard, le taux du droit de douane a été porté de 5 à 10 % et aucun produit ne sera exonéré de ce droit de douane non discriminatoire.

Une partie des ressources de ce relèvement sera affectée à un fonds de développement des exportations ; toutefois la subvention à l'exportation ne sera pas généralisée ; elle concernera à titre d'opération - test 4 ou 5 produits pour lesquels une étude a prouvé qu'il existe une capacité excédentaire de production. Sur la base d'une évaluation précise de cette opération-test, un calendrier d'extension progressive à tous les produits industriels sera élaboré.

III.2.2.4. La monnaie et le crédit

Un programme monétaire à moyen terme sera élaboré en liaison avec les autorités monétaires ; ce programme va comprendre des objectifs d'amélioration des avoirs extérieurs, de crédits à l'économie et au Gouvernement compatibles avec les équilibres macro-économiques et des finances publiques inscrites dans le plan à moyen terme de redressement économique et financier. Il s'agira de contrôler l'évolution des crédits ; cette politique restrictive s'explique d'autant plus que les avoirs extérieurs de l'UMOA sont globalement en baisse très sensible et que les autorités de l'Union recommandant une gestion monétaire très rigoureuse.

En 1968, les objectifs monétaires sont de stabiliser les avoirs extérieurs du Sénégal, de réduire la masse monétaire de 1,9 % et les crédits à l'économie de 2,7 %.

La distribution du crédit, en dehors de ses plafonds quantitatifs, réalisera une nouvelle politique sectorielle visant, d'une part, à encourager l'expansion de concours bancaires au secteur prioritaire, notamment à l'agriculture, à l'industrie, à la petite et moyenne entreprise sénégalaise et au logement social, et d'autre part, à réduire relativement l'intervention des institutions financières dans les secteurs non prioritaires, comme le commerce d'importation.

Il convient de rappeler ici que l'appartenance d'une branche (comme le commerce) au secteur non prioritaire ne signifie pas que ce secteur n'aura pas de crédit, le commerce d'ailleurs pourrait atteindre 27 % des concours totaux de crédit.

Le programme monétaire introduira, en outre, la mensualisation des objectifs de refinancement de la Banque Centrale ainsi que le contrôle des engagements extérieurs des banques commerciales.

Enfin, il imposera aux banques primaires, le respect de la nouvelle politique ^{sectorielle} du crédit sous peine de sanctions décidées mensuellement et qui sont la réduction du montant du refinancement et les dépôts non rémunérés auprès de l'institut d'émission.

Le Gouvernement examinera également avec le Conseil des Ministres de l'UMOA l'opportunité d'instituer dans les faits le mécanisme des réserves obligatoires et de relever les taux d'intérêt débiteurs.

./...

Dans le cas du relèvement des taux d'escompte de la Banque Centrale, il introduira une très grande sélectivité par secteur dans l'application de la fourchette des conditions applicables par les banques.

III.2.2.5 La dette publique et l'équilibre que la

Caisse Autonome d'Amortissement

La dette publique extérieure a un service dont le poids relatif a atteint des seuils qu'il convient de réduire ; aussi le financement externe du programme d'investissement sera recherché à des conditions financières moyennes les plus avantageuses, généralement aux conditions d'aide au développement : seuls, les projets capables de produire des recettes suffisantes pour assurer le service de leur dette seront financés par des emprunts commerciaux : les travaux d'irrigation par exemple seront financés aux conditions les plus souples de même que les infrastructures.

Il sera également fait appel aux sources publiques de financement qui accordent des taux d'intérêt et des durées d'amortissement particulièrement avantageux : Banque mondiale, IDA, 5e FEC, CCEE, BEI, KFW.

Toujours pour réduire la croissance du service de la dette, les risques commerciaux de l'Etat seront limités : le Gouvernement ne prendra pas d'engagement ni ne donnera des garanties pour des investissements privés et semi-publics rentables, sauf en ce qui concernent les garanties demandées par des organismes publics de financement (BIRD, CCEE, BEI, etc.....) lorsque leur règlement intérieur l'exige.

Compte tenu de toutes ces orientations, des ressources courantes suffisantes seront affectées à la Caisse Autonome d'Amortissement pour assurer le service de la dette et une autonomie de gestion lui sera donnée pour améliorer le mécanisme de financement externe.

La Caisse Autonome d'Amortissement est un compte d'affectation spéciale ; ces dernières deux années, ses recettes affectées se sont avérées insuffisantes pour couvrir ses dépenses de sorte qu'elle a puisé sur la trésorerie publique. A partir de la gestion 1980-1981, un prélèvement en sa faveur sera opérée sur la taxe sur la valeur ajoutée ; le taux de ce prélèvement, qui pourrait être

./...

fixé tous les ans par la loi de finances, sera choisi de façon à équilibrer les recettes et les dépenses de la Caisse.

Une commission technique de gestion de la Caisse Autonome d'Amortissement sera instituée sous l'égide du Ministre de l'Economie et des Finances ; cette commission, qui aura l'autorité et l'autonomie suffisantes, veillera à l'équilibre des ressources et des dépenses de la Caisse, son avis sera requis pour tous les engagements de l'Etat devant aboutir à des repercussions sur la dette publique (emprunts, avais, garanties....) et elle devra viser tous les tirages effectués sur financement externe.

Ainsi dotée de structures indépendantes de gestion, la Caisse Autonome d'Amortissement disposera d'un compte à la Banque Centrale, distinct du compte de découvert et fonctionnant sous le contrôle du Trésor public. Enfin, un rapport annuel de la Caisse Autonome d'Amortissement, qui présente une analyse prévisionnelle sur cinq ans de la situation de la dette publique et des ressources affectées à son service, sera régulièrement publié.

III.2.2.6. Le programme d'investissements publics

Il faut rappeler la priorité que le plan de redressement économique et financier donne au rétablissement des équilibres financiers ; toutefois, le maintien d'un taux de croissance par habitant suppose que les investissements, dans le volume qu'ils ont atteint soient de très bonne qualité et de rentabilité suffisante.

Aussi, le programme d'investissements publics, dans l'affectation des ressources disponibles au développement, recherche l'amélioration de la qualité des investissements c'est à dire le relèvement de la productivité marginale du capital : pour cela, le Gouvernement va opérer un déplacement des priorités, de l'infrastructure et des services sociaux vers les secteurs directement productifs, notamment l'agriculture et les industries manufacturières orientées vers l'exportation. La liste des projets d'investissements qui est préparée est conforme à ces orientations ; parmi les éléments les plus importants, on peut citer que, le programme de l'ONVS, notamment le barrage de Diama dont la première pierre a été posée à la fin de l'année dernière, sera exécuté et que l'aménagement des périmètres irrigués, petits et grands, sera accéléré ; les filières industrielles seront développées, notamment les industries chimiques du Sénégal (I.C.S.) seront réalisées.

Les nouvelles priorités en matière d'investissements seront reconduites sur le VI^e Plan de développement économique et social et le programme retenu sera dimensionné en fonction des objectifs d'épargne publique et des capacités d'absorption et d'emprunts en matière de dette extérieure.

Ce redimensionnement de l'investissement public ne se traduit pas par une baisse de l'effort de développement du pays, dans la mesure où le Gouvernement a choisi d'inciter davantage l'investissement privé et de l'encourager. Le Président de la République a insisté sur cet aspect dans un exposé magistral qu'il a fait aux opérateurs économiques lors de sa réunion de concertation du 25 Janvier 1980.

D'ailleurs, à cet égard, en plus de ce qui a déjà été indiqué concernant la mobilisation de l'épargne, la SEPFA, filiale financière de la SONACOS, aura un rôle d'entraînement important en vue de la dynamisation de l'agro-industrie.

III.2.2.7. Le secteur parapublic

Un des objectifs du plan à moyen terme de redressement est d'améliorer les résultats financiers du secteur parapublic et de faire participer les établissements publics et les sociétés d'économie mixte à la formation d'une plus grande épargne publique. Dans ce cadre, le Gouvernement a opté pour deux grandes orientations, à savoir

- ne pas accroître la part du secteur public dans l'économie
- et donner la priorité à l'amélioration de la gestion.

L'Etat contribue déjà directement ou par le biais des établissements publics et des sociétés d'économie mixte pour 40 % au produit intérieur brut du Sénégal : ce taux est élevé et il convient de ne pas l'accroître. Le Gouvernement va reconsidérer sa politique de participation à l'économie ; il va se décharger d'un certain nombre d'activités sur l'initiative privée et il pourrait dans d'autres activités s'ouvrir à la concurrence de cette même initiative privée en renonçant au monopole public, comme par exemple dans le transport urbain au Cap-Vert

./...

En matière de gestion, le secteur parapublic va être soumis de plus en plus à des critères de rentabilité et d'efficacité : un contrôle interne sera institué dans chaque entreprise ainsi qu'un audit externe ; un organe de conseil placé auprès du Premier Ministre, le groupe d'étude sur le secteur parapublic est chargé du suivi des mesures édictées au niveau de chaque organisme. Les commissariats aux comptes seront renforcés et le personnel cadre recruté à un niveau de qualification mieux adapté au management moderne. La création d'une Ecole Supérieure de Gestion à Dakar permettra d'avancer dans ce sens.

Au total, il s'agit de limiter les sollicitations du secteur parapublic aux subventions du budget général et d'améliorer les comptes de dépôts des établissements publics auprès du Trésor : les subventions ne seront données qu'aux établissements dont la nature l'exige et sur justification par un calcul économique précis ; les entreprises publiques et semi-publiques qui le peuvent se feront financer par le système bancaire au lieu de faire recours à des transferts budgétaires ; enfin les sociétés d'économie mixte excédentaires devront verser des dividendes à l'Etat et présenter des projets d'investissements nouveaux.

Le Gouvernement s'appuiera sur une analyse très fine de chaque secteur, de chaque établissement public et entreprise d'économie mixte pour prendre les décisions qui s'imposent. Il va passer des contrats-plans avec la plupart des organismes dans lesquels les objectifs, les contraintes de service public, les investissements et les contreparties financières dévolues seront précisées. Le réajustement périodique des prix des différents services publics devra aller de pair avec une plus grande autonomie et une amélioration de la gestion.

En ce qui concerne l'ONCAD et la SAED notamment, une redéfinition des structures et un redressement sont en cours.

A la SAED, il s'agit d'améliorer la gestion : un Conseil interministériel a décidé à ce sujet un plan de réorganisation et de redressement qui touche les aspects financiers, techniques de gestion interne et de personnel. L'application de ce plan va permettre à cette société de poursuivre ses objectifs de développement dans l'aménagement et l'exploitation des périmètres irrigués du delta et de la vallée du fleuve Sénégal, d'abord dans le cadre des infrastructures actuelles ensuite avec l'appui du barrage de Diama.

L'ONCAD, lui, va connaître une réforme profonde de ses structures, en dehors même des impératifs d'amélioration de la gestion.

Certaines activités de l'ONCAD sont transférées à d'autres établissements, à d'autres services ou aux coopératives : le riz est commercialisé par la CPSP et le service de la coopération est revenu au Ministère du Développement rural, alors que les commercialisations secondaires (le mil par exemple) sont ouvertes à des opérateurs économiques et les activités d'encadrement du monde rural relèvent des sociétés régionales de développement.

III.2.2.8. Les finances publiques

L'écart grandissant entre l'épargne et l'investissement public est au centre des problèmes de trésorerie de l'Etat sénégalais. Cette insuffisance d'épargne qui grève les disponibilités du Trésor Public est liée au parallélisme de la progression des recettes et des dépenses ordinaires.

Avec l'application du programme à moyen terme de redressement, il s'agit d'atteindre des taux d'épargne publique permettant de couvrir une part appréciable du volume des investissements de l'Etat : le Gouvernement a fixé cet objectif d'épargne à 15 % des investissements du secteur public à la fin du Ve Plan de développement économique et social, en Juin 1981 ; cet taux va s'accroître progressivement pour atteindre 25 % des investissements en Juin 1985.

Cette épargne proviendra naturellement aussi bien de l'administration publique centrale, des collectivités locales que des entreprises du secteur parapublic. Mais elle est surtout intimement liée à l'effort du budget général qui verra réduire sensiblement le taux de croissance de ses dépenses de fonctionnement par rapport à celui des recettes ordinaires.

La politique budgétaire visera ainsi à améliorer le rendement fiscal, à restreindre l'accroissement des dépenses ordinaires et à fournir des ressources courantes suffisantes à la Caisse Autonome d'Amortissement.

L'amélioration du rendement fiscal sera poursuivie à travers l'application des mesures qui ont déjà été mises en place dans le cadre du programme de stabilisation à court terme ; le Gouvernement va réorganiser les services d'assiette et de recouvrement, renforcer leur moyen de contrôle en vue d'accroître leur efficacité ; il complètera sa réforme de la fiscalité indirecte par celle de la fiscalité directe et il examinera toutes possibilités de sauvegarde du rendement de ces réformes. Il va généraliser notamment le droit de douane à l'importation.

Au total les recettes ordinaires du budget devrait s'accroître de 12,5 % au moins en moyenne tous les ans, afin de permettre à l'État de faire face à ses charges minimales.

En matière de dépenses ordinaires, au contraire, la croissance moyenne prévue est de l'ordre de 10 % par an. Il convient toutefois de nuancer cette évolution :

- en raison de la volonté du Gouvernement de faire profiter les travailleurs des acquis de la croissance, les dépenses de personnel, du moins en début de période vont s'accroître davantage ; le Gouvernement a pris l'engagement d'améliorer les salaires ;

- par contre les dépenses de matériel ne vont pas s'accroître à un rythme sensiblement supérieur à la hausse des prix c'est à dire qu'elles seront quasi - stationnaires en termes réels, juste pour maintenir la qualité des services publics et prévoir les dépenses récurrentes des nouveaux projets ;

- enfin, les subventions du budget général aux établissements du secteur parapublic seront considérablement réduites dès 1980-1981 pour être rationalisées progressivement en cours de période.

Voilà exposé pour l'essentiel, le contenu et les modalités pratiques du plan à moyen terme de redressement économique et financier proposé par le Gouvernement ; il ne fait pas de doute qu'il appelle l'adhésion de la nation entière. Le Premier Ministre l'a exposé dans son discours-programme du 19 décembre 1979. Il requiert l'approbation de l'Assemblée Nationale car toute l'action économique et financière du Gouvernement dans les prochaines années s'inscrira dans le cadre de sa réalisation et de son succès. La prochaine année financière est consacrée à sa première tranche d'exécution ; c'est lui qui justifie et détermine entièrement le projet de budget 1980-1981 du Gouvernement.

III-3. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 1980-1981

Le projet de loi de finances 1980-1981 présente un budget en faible progression par rapport aux propositions votées dans la loi de finances rectificative 1979-1980, c'est-à-dire en diminution en termes réels ; c'est un budget de rigueur et de grande austérité ; il reflète les objectifs du plan de redressement économique et financier en matière de finances publiques.

Comme précédemment indiqué, les charges du projet de loi de finances 1980-1981 sont arrêtées à 189 617 220 000 francs contre 170 715 228 000 francs au 1979-1980, soit une augmentation de 18 901 992 000 francs en valeur absolue et de 11,1 % en valeur relative ; ses ressources sont fixées à 191 412 220 000 francs contre 172 217 128 000 francs en 1979-1980 soit une augmentation de 19 195 092 000 francs en valeur absolue et de 11,1 % en valeur relative. Le projet de loi de finances dégage ainsi un excédent prévisionnel de 1 795 millions de francs contre 1 501,9 millions en 1979-1980.

Les grandes masses budgétaires ont été proposées conformément à des orientations concrètes qui précisent celles du plan à moyen terme de redressement économique et financier. Ces orientations proposées pour la loi de finances 1980-1981 se fondent sur une prévision prudente des recettes et concernent d'abord les comptes spéciaux du Trésor, notamment la Caisse autonome d'Amortissement, le Fonds routier et le Fonds national de Retraites, ensuite les dépenses en capital, enfin et surtout les dépenses ordinaires du budget général.

III-3.1. Les comptes spéciaux du Trésor

Malgré les difficultés économiques et financières engendrées par la sécheresse ces dernières années, le budget général, compte tenu de l'exécution de ses recettes et de ses dépenses, a été généralement excédentaire ; ce sont les comptes spéciaux du Trésor qui sont globalement déficitaires en raison du Fonds national des retraites et surtout de la Caisse autonome d'Amortissement.

...

L'objectif de restauration de la Trésorerie publique passe ainsi obligatoirement par le rééquilibrage des comptes spéciaux du Trésor.

III-3.1.1 Le Fonds national de retraites

Le rétablissement progressif de ce compte a commencé au cours de la gestion 1979-1980 ; une mesure importante a été adoptée sans délai, à compter du 1er Mars 1980 ; le relèvement de la cotisation de 20 % à 30 % du salaire de base mensuel dont 10 % pour le salarié (contre 7,5 % soit 2,5 points de relèvement) et 20 % pour l'Etat, (contre 15 % soit 5 points de relèvement).

Il faut noter que les dépenses du FNR vont s'accroître avec l'intégration de l'indemnité d'attente dans le salaire de base indiciaire. Mais ce compte spécial du Trésor va être équilibré en recettes et en charges à 4 618 millions sur la gestion 1980-1981.

III-3.1.2 La Caisse autonome d'Amortissement

La Caisse autonome d'Amortissement est le plus déficitaire des comptes spéciaux du Trésor. Son déficit qui était de 3 743 millions en 1977-1978, a atteint 9,7 milliards en 1978-1979 et pourrait être de 14,7 milliards en 1979-1980 en dehors du transfert du budget général. Il est prévu à 16 milliards pour l'année financière 1980-1981 : en effet ses recettes affectées sont prévues à 14 milliards alors que le service de la dette qu'elle devra régler en charges, c'est-à-dire celui de la dette directe et de la dette rattachée va atteindre 30 milliards.

Il est absolument nécessaire pour l'assainissement des finances publiques de rétablir l'équilibre de la Caisse autonome d'Amortissement par l'affectation de ressources ordinaires suffisantes : à cet égard, il est proposé d'instituer à compter du 1er Juillet 1980 un prélèvement sur la taxe sur la valeur ajoutée en faveur de la C.A.A. ; le projet de loi de finances fixe ce prélèvement à 16 milliards en 1980-1981 ; soit un montant égal au déficit prévu de la C.A.A., ce qui présente ce compte en équilibre des ressources et des charges à 30 milliards de francs.

III-3.1.3 Les autres comptes spéciaux du Trésor

ne font l'objet d'aucune orientation particulière ; leur gestion de rigueur sera poursuivie afin de préserver leur équilibre actuel. Il faut toutefois signaler le Fonds routier qui bénéficie d'un prélèvement de 3 milliards provenant de la taxe sur les produits pétroliers pour s'équilibrer avec ses charges à 3 milliards. Il faut aussi signaler que le Gouvernement continuera à gérer les prêts et avances, si bien que ces comptes, en raison de l'effort fourni en matière de remboursement devront être créditeurs sur la gestion de 1 795 millions de francs.

Au total, les comptes spéciaux du trésor devraient être globalement excédentaires de ce montant. Ils sont arrêtés en charges à 58 620 483 000 francs. Ce montant n'est pas comparable à celui de la gestion 1979-1980, 36 555 millions qui ne comprenait pas les comptes qui traitent des opérations dites à caractère temporaire : comptes de règlements avec les Gouvernements étrangers, comptes d'opérations monétaires et comptes de garantie et d'aval. Il se répartit de la manière suivante :

- Comptes d'affectation spéciale :	47 590 483 000 francs	
- Comptes de commerce :	748 000 000	"-
- Comptes de règlements avec les Gouvernements étrangers :	5 750 000 000	"-
- Comptes d'opérations monétaires :	1 000 000 000	"-
- Comptes de prêts :	950 000 000	"-
- Comptes d'avance :	2 100 000 000	"-
- Comptes de garantie et d'aval :	482 000 000	"-

	58 620 483 000	"-

Si on lui enlève pour éviter les doubles emplois les charges des comptes spéciaux du Trésor qui sont repris dans le budget d'équipement, comme le Fonds d'Amélioration de l'Habitat et le Fonds d'Équipement des collectivités locales, il reste seulement 53 973 millions.

Les ressources des comptes spéciaux, elles, sont évaluées à 60 415 000 francs dont la répartition ne diffère de celle des charges que pour les comptes de prêts (1 445 millions) et d'avances (3 400 millions). Là aussi, pour éviter les doubles emplois on ne compte en rédité que 55 768 millions de ressources.

III-3.2. Le budget général

Le Budget général 1980-1981 est proposé en équilibre des recettes et des dépenses à 135 644 290 000 francs soit à un montant voisin du budget précédent (134 160 268 000 francs), dont 115 644 230 000 pour le budget de fonctionnement et 20 milliards pour le budget d'équipement. En ce qui le concerne, la première orientation vise les dépenses en capital, les choix opérés en matière de dépenses ordinaires résultant de la nécessité de réaliser un programme minimum d'investissements publics.

III-3.2.1. Le budget d'équipement

Le plan de redressement économique et financier recommande l'accroissement de la part de l'initiative privée dans la formation intérieure de capital fixe ; il recommande également l'amélioration de la productivité marginale des investissements publics, ceci par un déplacement des priorités, de l'infrastructure et des services sociaux vers les secteurs directement productifs notamment l'agriculture et les industries manufacturières orientées vers l'exportation.

Le plan de redressement recommande enfin de porter l'autofinancement de l'Etat à 15 % de l'investissement public ; c'est pourquoi, sur la base d'une proposition d'exécution des projets publics de 74 milliards en 1980-1981, les dépenses de contreparties ont été prévues à 11 milliards de francs CFA.

Compte tenu des participations, forcément limitées à l'assainissement de la situation financière du secteur parapublic, et des dépenses à régulariser, elles aussi réduites en raison des bonnes conditions d'exécution du budget d'équipement en cours, les crédits de dépenses en capital sont proposés à 20 milliards.

Il faut noter que cet montant comprend les dotations de certains comptes spéciaux du Trésor comme le Fonds d'Amélioration de l'Habitat (2,25 milliards) et le Fonds d'Equipements des collectivités locales (2 milliards).

Il sera financé par le prélèvement au profit du budget d'équipement prévu à 2 milliards, un transfert de 3 milliards de la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix et des emprunts pour un montant de 15 milliards.

Le budget d'Equipement est ainsi présenté en équilibre à 20 milliards de francs contre 24 milliards en 1979-1980, soit une baisse de 4 milliards en valeur absolue et de 16,7 % en valeur relative.

III-3.2.2 Le Budget de fonctionnement

Le projet de budget de fonctionnement est lui aussi présenté en équilibre des recettes et des dépenses à 115 644 220 000 francs en progression de 5 483 952 000 francs en valeur absolue et de 5 % en valeur relative; il est toujours de rigueur et d'austérité comme le préconise Monsieur le Président de la République : la politique budgétaire visera ainsi en 1980-1981 à améliorer le rendement fiscal et à restreindre l'accroissement des dépenses ordinaires dans les limites du juste maintien de la qualité des services publics et de la prise en compte des dépenses récurrentes des investissements nouveaux.

III-3.2.2.1 Les recettes ordinaires

En matière de recettes ordinaires, l'amélioration du rendement fiscal sera poursuivie à travers l'application des mesures qui ont déjà été mises en place et qui ont été présentées lors de la préparation du budget en cours ; les services d'assiette et de recouvrement vont accroître leur efficacité par le renforcement de leurs moyens et services de contrôle, mais des mesures fiscales nouvelles ne sont pas proposées à des fins budgétaires. Toutefois, une mesure sera proposée à des fins d'équilibre commercial, il s'agit de la généralisation du droit de douane ; de plus, celles de la gestion en cours, notamment le relèvement de 5 à 10 % du taux du droit de douane, auront le maximum de leurs effets en 1980-1981.

Sur la base de ces considérations, les recettes ordinaires du budget général, après prélèvement des 40 % de la TVA (soit 16 milliards) au profit de la CAA, prévues à 115 644 220 000 francs en 1980-1981, proviendront essentiellement de la fiscalité (97,5 %) et notamment de la fiscalité indirecte (69,3 %).

III-3.2.2.2 Les dépenses ordinaires

La hausse de 5 % des dépenses ordinaires arrêtées au même niveau que les recettes est inférieure à l'évolution prévisible des prix intérieurs telle qu'elle se dégage des projections économiques. Il y a donc une baisse en termes réels des moyens courants de l'administration.

C'est cette baisse en termes réels qui traduit les orientations de rigueur et d'austérité et qui fait du budget 1980-1981 un budget de réduction du train de vie de l'Etat.

Mais l'évolution des crédits ordinaires est différenciée, par catégories de dépenses : elle est plus expansive en matière de dépenses de personnel et très restrictive en ce qui concerne les dépenses de matériel.

a) En matière de dépenses de personnel Monsieur le Président de la République a annoncé deux relèvements de salaires au 1er Janvier et au 1er Juillet 1980. Ces accroissements traduisent la volonté du Gouvernement de faire profiter les travailleurs des acquis de la croissance ; ils sont d'autant plus nécessaires que le pouvoir d'achat s'est détérioré et qu'une prime d'attente a été négociée dans le secteur privé au 1er Mars 1979 entre les syndicats et les organisations patronales.

Le relèvement du 1er Juillet 1980, qui consistera à accroître la valeur du point indiciaire des différentes grilles de la fonction publique nécessite une inscription en mesures nouvelles de 2 703 612 000 francs.

Sur la base de ce relèvement et d'une croissance autonome des dépenses de personnel liée à l'harmonisation des statuts, au recrutement nouveau (2 milliards pour le recrutement des élèves sortis des écoles de formation) et aux glissements catégoriels, les crédits ouverts en dépenses de personnel atteindront 62 819 139 000 francs en 1980-1981 soit 54,32 % du budget de fonctionnement. Ce pourcentage tombe toutefois à 45,7 % si on tient compte du budget d'équipement et des comptes d'affectation spéciale (hors Fonds routier et Fonds national de Retraites).

b) Les dépenses de transfert vont connaître une baisse qui sera imputable aux subventions aux entreprises du secteur parapublic.

La participation du Sénégal aux organismes internationaux sera hororé mais le Gouvernement examine les moyens de réduire ces contributions ; les bourses et allocations scolaires s'accroîtront de 713 997 000 francs alors que les subventions seront très sensiblement réduites : les subventions ne seront données qu'aux établissements publics et aux sociétés d'économie mixte dont la nature l'exige, sur la base de justification par un calcul économique précis ; les conventions passées avec les entreprises à cet égard seront réexaminées avec la mise en place de la nouvelle technique des contrats-plans.

c) Les dépenses de matériel, y compris les dépenses de transfert et d'entretien ainsi que les dépenses diverses et spéciales sont arrêtées au total à un montant de 52 825,081 millions de francs contre 51 696,645 millions en 1979-1980.

S'il y a une progression d'environ 1 128 millions, ce montant traduit en réalité une baisse réelle. C'est pour cette raison que les services votés ont été réévalués en baisse afin de permettre les mesures nouvelles qui ont été accordées surtout en matière de dépenses de personnel.

d) Le total des services votés du budget de fonctionnement 1980-1981 se monte à 107 677 663 000 francs soit une baisse par rapport au budget 1979-1980 de 2 482 565 000 francs ou de 2,25 % en termes relatifs.

Toutefois pour permettre le maintien de la qualité des services publics et la prise en charge des dépenses récurrentes des équipements et projets nouveaux, les services votés des ministères ont été réévalués en hausse passant à 92 881,668 millions pour 87 838,271 millions de crédits ouverts en loi de finances 1979-1980. Il faut signaler toutefois que cette réévaluation concerne les dépenses de personnel en grande partie.

Ce sont les services votés des dépenses communes qui ont été très réduites, puisqu'ils ont été réévalués à 14 795 955 000 francs pour une inscription budgétaire de 1979-1980 de 22 321 997 000 francs. Cette réduction concerne essentiellement les dépenses de personnel au titre de l'harmonisation des statuts de la fonction publique, les transferts à la Caisse de Sécurité Sociale et à la Caisse Autonome d'Amortissement, la participation du Sénégal aux dépenses d'assistance technique et les subventions aux établissements publics et aux sociétés d'économie mixte.

Face à la réduction des services votés réévalués qui traduisent la poursuite de l'austérité financière de la gestion en cours sur le prochain exercice de l'Etat, les mesures nouvelles qui atteignent le montant de 7 966 587 000 francs et qui sont consacrées aux dépenses inéluctables déjà décrites, ne traduisent aucun accroissement réel des crédits budgétaires.

Le projet de loi finances 1980-1981, comme en 1979-1980, traite les difficultés économiques des années récentes. Il vise à consolider l'équilibre financier de l'Etat qui devra être largement assaini à la fin de la gestion en cours. Cet objectif de consolidation financière fait qu'il reste encore peu actif du point de vue économique. C'est un choix délibéré qui devra donner à l'Etat dans les années à venir, des moyens plus accrus d'une politique financière de relance de l'expansion économique telle que cela apparaît dans le plan de redressement.

Il convient toutefois de noter que cette forte croissance de telles dépenses s'explique par les 7 milliards de transfert effectué par le budget d'équipement en vue de résorber le déficit de la Caisse Autonome d'Amortissement.

II.1.3. Situation d'ensemble du Trésor public

La situation financière de l'Etat fait apparaître au 31 Décembre 1979 un déficit de la loi des finances de l'ordre de 10 milliards de francs, imputable à la Caisse Autonome d'Amortissement dont certaines de ses recettes affectées n'ont pas encore été comptabilisées.

Il convient toutefois de noter que ce déficit provisoire a pu être couvert entièrement par les importants soldes créditeurs de correspondants administratifs du Trésor public de telle sorte que le gouvernement a pu nettement diminuer sa position débitrice vis à vis des institutions monétaires.

Il est vrai que, au niveau peu élevé des cours a pu aider la vente de ces produits qui auraient été sans doute plus difficile à placer dans un climat de prix élevés.

Au total la récolte contrôlée d'arachide a été de 901 600 tonnes dont 667 000 tonnes ont été livrées aux huileries.

Cet accroissement de la récolte par rapport à 1978 a permis une augmentation des revenus distribués en milieu rural d'autant plus que l'excellente récolte de mil a permis non seulement la reconstitution de stocks vivriers mais encore une vente de 108 000 t de mil à l'ONCAD ce qui a relevé d'autant le revenu rural.

II.2.2. L'environnement international et les échanges extérieurs

La croissance des pays de l'OCDE a encore diminué en 1979.

Elle a été respectivement de 3,7 % en 1977, 3,5 % en 1978, 3 % en 1979.

Cette réduction de la croissance s'est accompagnée d'une hausse accélérée des prix : 11,5 % en 1979 contre 7,9 % en 1978. Cet accroissement de l'inflation a bien sûr une répercussion sur le prix des biens importés par le Sénégal, surtout avec le renchérissement du pétrole. L'année 1979 se caractérise donc par une nouvelle détérioration des termes de l'échange.

II.2.2.1. Les prix à l'importation

Le plupart des prix des produits alimentaires importés par le Sénégal ont augmenté en 1979. Le sucre a doublé de prix, le blé s'est accru de 26 %, le riz a aussi légèrement augmenté.

En ce qui concerne les produits pétroliers, le prix moyen à l'importation de pétrole brut a augmenté de 37,6 % en 1979 par rapport à 1978.

L'indice des valeurs unitaires des exportations de la France à destination des pays hors OCDE a cru de 9,3 % en 1979.

Ces éléments permettent d'estimer la hausse du prix à l'importation à 12 % en 1979.

II.2.2.2. Les prix à l'exportation

A l'opposé des prix à l'importation, les prix à l'exportation des produits sénégalais restent très modérés.

Le phosphate a vu son prix moyen passer de 8306 F à 8684 F/tonne soit une hausse de 4,5 % seulement. L'huile d'arachide elle a vu son prix moyen passer de 249,7 à 214 F FOB/kg soit une baisse de 14,6 %. Compte tenu de la hausse des autres produits et du prix des services l'indice des prix à l'exportation n'aurait cru que de 1,7 % en 1979.

En conclusion les termes de l'échange se seraient détériorés de 10 % en 1979. Ce mouvement défavorable des prix du commerce extérieur explique pour une bonne part la détérioration de la balance commerciale CAF/FOB des biens et services qui atteindrait 69 milliards de F CFA en 1979 contre 77 milliards en 1978.

Ce déficit commercial correspond pourtant à une réduction en volume des importations qui ont diminué de 2 % en 1979 par rapport à 1978.

Il a pesé lourdement sur la solde général de la balance des paiements entraînant une nouvelle détérioration des avoirs extérieurs nets d'environ 21,5 milliards de F CFA au cours de l'année 1979.

II.2.3. La production et la demande intérieures

Les perspectives de reprise économique modérée se traduisent dans le chiffrage de la demande intérieure dont la croissance en volume aurait été faible : 4,0 % environ. Cette faible croissance en volume, compte tenu d'une inflation intérieure de 6,7 % correspond à une hausse en valeur de 11 %.

La faiblesse de la reprise est sensible aussi bien au niveau de la consommation qu'à celui des investissements.

La consommation totale ne se serait accrue que de 4,4 % en volume en 1979.

L'investissement est lui presque stationnaire, + 1,3 % en 1979, ceci étant dû principalement au maintien au même niveau de l'investissement des administrations. L'accroissement en valeur des investissements de 79 milliards à 88 milliards est d'ailleurs presque entièrement imputable à la hausse des prix des biens d'équipement. Les investissements du 5e plan sont d'ailleurs passés de 74 milliards en 1978 à 71,1 milliards en 1979.

La production en forte croissance (+ 12,3 % en volume) a permis de répondre à cette faible croissance de la demande intérieure sans faire un appel excessif aux importations puisque celles-ci ont baissé en volume.

Il faut noter également que cette hausse de la production se serait accompagnée d'un stockage assez fort (+ 20 milliards en valeur) en raison de l'insuffisance de la demande. Ce stockage concorde avec l'opinion de nombreux opérateurs économiques et surtout de commerçants ayant observé un "retour de la traite" bien inférieure à celui qu'ils attendaient vu la bonne récolte de cette année.

La reprise de la production (+ 16 % en valeur) due essentiellement à la production du secteur primaire (+ 34 % en valeur) est assez semblable à celle qui s'est manifestée en 1974 après la sécheresse de 1973 : les chiffres correspondants étaient de + 23 % pour la production totale et de + 26 % pour le secteur primaire.

Elle a été cependant insuffisante pour entraîner les autres secteurs de l'économie comme en fait foi l'indice de la production industrielle qui n'a cru que de 10,9 % globalement pour les neuf premiers mois et seulement de 1,4 % pour l'ensemble sans les huileries.

II.2.4. la distortion entre les revenus des facteurs et les prix intérieurs

Le transfert de ressources lié à la détérioration des termes de l'échange et à la faiblesse de la rémunération des facteurs de production internes qui s'est observé les années précédentes se retrouve dans l'équilibre des biens et services pour 1979.

En face de la cherté des importations et de la faible appréciation des exportations de produits sénégalais, le déflateur implicite de la production intérieure brut reste plus ou moins stationnaire + 3,2 % en 1979, + 2,8 % en 1978. En conséquence la hausse des prix de la demande intérieure (+ 6,7 %) qui est cohérente avec la hausse de l'indice des prix à la consommation familial en milieu africain (+ 9,7 % en moyenne annuelle) est une inflation intérieure dont la raison est d'équilibrer la cherté des importations de biens de consommation et d'équipement à l'étranger.

Les hausses des "déflateurs implicites" de la consommation ou de la demande intérieure retiennent pour chaque poste de dépense des pondérations très dissemblables de celles qui sont utilisées dans les indices nationaux de prix de détail. Ces différences s'expliquent par leur utilisation : ce qui intéresse le comptable national ou le prévisionniste, quand il calcule ces déflateurs, est la mesure des volumes consommés et d'une façon générale la possibilité

de raisonner en termes macroéconomiques, dans les concepts de la comptabilité nationale alors que ce qui intéresse le statisticien quand il établit un indice de prix de détail est de mesurer l'évolution du coût de la vie pour un consommateur, ou une classe de consommateurs, déterminé.

Ces méthodes ne sont pas propres au Sénégal puisque dans tous les pays les indices de prix implicites ou déflateurs sous-estiment largement ce que sera la hausse des prix au niveau du consommateur.

A titre d'exemple, l'indice des prix implicites de l'OCDE donne 6,8 % en 1978, 8 % en 1979 et est estimé à 9,25 en 1980 alors que l'indice des prix de détail à la consommation est lui respectivement de 7,9 %, 11,5 % et 12,5 %.

II.2.5. Le programme de stabilisation à court terme et la situation de la monnaie et du crédit

En matière de monnaie et de crédit, le programme de stabilisation à court terme qui a été présenté dans ses aspects de finances publiques (1), a visé une restriction de la croissance des crédits et une amélioration de la situation des avoirs extérieurs.

Les objectifs chiffrés étaient de :

- limiter la hausse des crédits nationaux à 7 % en 1979 et le total des crédits intérieurs à 16 milliards de F CFA.
- plafonner les refinancements de la Banque Centrale à 72,4 milliards de F
- améliorer les avoirs extérieurs de 2 milliards de F CFA.

Ce programme qui a été respecté dans sa première partie n'a pas atteint ses objectifs de crédits et d'avoirs extérieurs compte tenu de la conjoncture économique et de l'environnement international.

Les crédits à l'économie sont passés de 197,4 milliards en décembre 1978 à 249,5 milliards en décembre 1979 soit un accroissement de 26,4 (plus du double de 7 %). Cette croissance provient aussi bien des crédits de campagne que des crédits ordinaires.

(1) page 14 titre I.3.1 Les objectifs de rééquilibrage de finances publiques

Parmi les crédits ordinaires, il faut signaler les crédits portés par l'ONCAD qui, en dehors du compte consorciel arachide et des commercialisations secondaires, atteignent encore 29 milliards à la fin de l'année 1979 ; la non résorption de ces crédits pèse fortement sur l'évolution des autres crédits ordinaires, mais il faut faire le constat que c'est globalement que les objectifs de distribution du crédit ont été dépassés au 31 décembre 1979.

De même, l'objectif d'avoirs extérieurs et de balance des paiements n'a pu plus être atteint. En effet, des événements défavorables sont intervenus dans des domaines que nous maîtrisons mal : la baisse de la qualité des graines d'arachide, la chute de plus de 20 % des prix moyens des produits arachidiers, l'inflation (plus de 13 % de hausse annuelle) dans les principaux pays partenaires du Sénégal et le relèvement de plus de 60 % des prix du pétrole brut, pour ne citer que les plus importants.

Au total, malgré une croissance en volume de nos exportations, et une baisse en volume de nos importations, le jeu des prix - la détérioration des termes de l'échange - a conduit encore en 1979 à un déficit commercial de plus de 50 milliards de francs CFA et la balance des paiements elle aussi a accusé un déficit considérable.

Ainsi, les avoirs extérieurs nets du pays se sont dégradés entre décembre 1978 et décembre 1979 en passant de - 41,7 milliards de francs CFA pour atteindre - 79,7 milliards.

Cette dégradation de la situation extérieure s'explique par la trop forte hausse des prix étrangers qui est la raison essentielle de la croissance en valeur des importations, ces dernières ayant baissé en volume et les mouvements des capitaux ayant été excédentaires.

On peut dire qu'elle est en grande par-tie due à la détérioration des termes de l'échange puisque si on évolue les exportations au prix des importations l'amélioration en terme de déficit commercial aurait été de 18 milliards en 1979. (1)

Néanmoins, la situation des avoirs extérieurs est préoccupante et rend urgente la mise en oeuvre du plan de redressement économique et financier à moyen terme qui prend la suite du programme de stabilisation, et ce d'autant plus que la situation des autres partenaires de l'UMOA se dégrade également (pour des raisons analogues)

(1) Il faut y avoir aussi des mouvements monétaires liés à la flambée des taux d'intérêt dans le monde alors que ceux de l'UMOA sont restés stables.

Un effort rigoureux en matière de commerce extérieur est ainsi nécessaire. Cet effort est également requis en matière de finances publiques et ceci, dès la gestion 1979-1980.

II.3. LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 1979-1980 ET LES PERSPECTIVES D'EXECUTION DU BUDGET.

L'application des orientations du plan à moyen terme de redressement économique et financier qui sera présenté plus loin, (1) a commencé dès Janvier 1980. Elles se sont traduites en matière budgétaire par la loi de finances rectificative 1979-1980.

L'exécution du budget général 1979-1980 au cours des six (6) premiers mois a fait apparaître d'importantes tensions qui se sont exercées en dépassement des crédits ordinaires aussi bien du côté des dépenses de personnel que de celui des autres dépenses ordinaires. Ces tensions s'expliquent par l'apparition dès le début de la gestion de besoins non prévus liés principalement :

- aux rappels dus au titre de l'harmonisation des statuts du personnel de la fonction publique (1850 millions)
- à l'accroissement des allocations de bourses d'enseignement supérieur (400 millions)
- à une demande accrue de crédits pour les logements administratifs au titre de la location et de l'entretien (400 millions)
- et au relèvement de l'indemnité de logements des enseignants du primaire (622 millions)

Si on ajoute à ces tensions le coût du réaménagement des grilles de la fonction publique intervenu au 1er Janvier 1980 (2845 millions sur six mois) c'est à une dépense supplémentaire de plus de 6 milliards que le budget 1979-1980 devrait faire face sans ressources nouvelles. Cette donnée modifierait l'esprit d'austérité du budget en cours et conduirait à un déséquilibre certain ; c'est pourquoi une loi de finances rectificative est intervenue pour veiller au rétablissement de l'équilibre financier de l'Etat.

(1) voir page 43 titre III.2 Les orientations de la politique économique.